

# **Synthèse du 1<sup>er</sup> Salon des maires et des collectivités de Guadeloupe**

**Cette synthèse a pour but de livrer un compte-rendu fidèle, bien que non exhaustif, des conférences et tables rondes qui ont eu lieu dans le cadre de la tenue du 1<sup>er</sup> Salon des maires et des collectivités de Guadeloupe, les 13 et 14 juin 2019, à l'amphithéâtre du World Trade Center à Jarry, Baie-Mahault.**

*Date et lieu* : 13 et 14 juin 2019 au WTC à Jarry, Baie-Mahault

*Organisateur* : Association des Maires de Guadeloupe

*Partenaires* : Région Guadeloupe, Conseil départemental, Ademe, Banque des territoires, UDE Medef, CNFPT, Chambre Régionale des Commissaires aux Comptes, CDG, CCI IG, CAUE, SEM Patrimoniaire, FTPE

*Thème principal* : Economie guadeloupéenne : complémentarité entre les secteurs public et privé

## **Sommaire**

### **Première journée**

#### **I. Le mot d'introduction**

#### **II. Conférences inaugurales**

1. « L'imprégnation économique de l'action municipale et intercommunale » par Pierre-Yves Chicot
2. « Défis et opportunités pour renforcer la croissance durable et le développement endogène » par Alain Maurin

#### **III. Discours introductifs**

#### **IV. Conférences**

1. Diagnostic des territoires, un outil au service des politiques publiques locales - Centre de Gestion
2. La Conférence Territoriale de l'Action Sociale et de la Famille : l'innovation territoriale au service des politiques sociales - Conseil départemental
3. Focus sur la commande publique dans l'économie guadeloupéenne - Banque des territoires
4. Aménagement durable et valorisation du patrimoine, vecteurs d'attractivité et de développement pour nos territoires - CAUE/CNFPT

### **Seconde journée**

#### **V. Conférences (suite)**

1. Les perspectives d'une transition numérique des collectivités en pleine réussite - GIG
2. Territoires intelligents : sommes-nous prêts ? - Centre de Gestion
3. Focus sur la donnée, « le capital des collectivités » - CNFPT
4. Enjeux de la e-administration - CCI IG
5. Développement économique : nouvelles postures, nouvelles méthodes pour valoriser les ressources locales / Favoriser l'émergence de projets alimentaires territoriaux - Banque des territoires
6. Efficacité et transition énergétiques - EDF/Ademe
7. Remise des prix de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) - Région Guadeloupe

#### **VI. Mot de conclusion**

# Première journée

## I. Le mot d'introduction

**Jean-Claude Pioche**, président de l'Association des Maires de Guadeloupe et également maire de la Désirade : « C'est un plaisir pour moi de vous voir aussi nombreux. J'espère que nous allons passer un moment familial, avec de vrais échanges entre le public et le privé, suivant le thème de ce Salon. »

## II. Deux conférences inaugurales

**Afin d'ouvrir l'espace de réflexion et d'échanges proposé au public durant les deux jours d'événement, l'Association des maires de Guadeloupe a sollicité deux intellectuels bien connus qui ont livré des conférences inaugurales :**

- **Pierre-Yves Chicot, maître de conférences de droit public habilité à diriger des recherches, avocat au barreau de la Guadeloupe, consultant en politiques publiques.**
- **Alain Maurin, professeur en économie à l'Université des Antilles.**

### 1. « L'imprégnation économique de l'action municipale et intercommunale » par Pierre-Yves Chicot

En introduction, Pierre-Yves Chicot a rappelé qu'il existe un Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire (Creddi) au sein de l'Université des Antilles, « laboratoire de recherches pluridisciplinaires typiquement guadeloupéen avec des spécialistes en économie, gestion, sciences politiques, droit public, droit privé, histoire du droit ».

Il a ensuite expliqué qu'en tant que « juriste passionné d'économie », il était ravi de s'exprimer sur l'imprégnation économique de l'action municipale et intercommunale, avant d'exposer différents points.

1<sup>ère</sup> remarque : « En France, en particulier depuis la Loi NOTRÉ du 7 août 2015, il y a un nouvel ordre territorial marqué par l'émergence de la puissance publique locale débuté à partir de 2003. Jean-Pierre Sueur, sénateur encore en exercice, a affirmé en avril 2013 qu'il faut mettre fin à la République des villages. A partir de cette expression, on peut en conclure qu'**il y a un nouvel ordre territorial intercommunal en France hexagonale, mais aussi en Guadeloupe**, puisque nous avons un certain nombre de communautés d'agglomération ». Néanmoins, « les Guadeloupéens sont extrêmement attachés à l'entité communale, et dans certaines communes, à l'identité de leur quartier ».

2<sup>e</sup> remarque : « Depuis la fin des démocraties populaires en 1989, du mur de Berlin, nous vivons l'avènement d'un ordre libéral, une idée selon laquelle la puissance publique, la commune, le Département, la Région et l'Etat, doivent être en second plan. Le marché, en particulier avec des grandes entreprises qui n'ont pas de nationalité, doit dominer. Cet ordre libéral, vision de la société dominée par le marché, a recomposé le paysage territorial. La France n'y échappe. Voilà pourquoi, alors que l'intercommunalité était incitative, elle est devenue obligatoire à partir de 2014. Ainsi, a été créée une forme de déliquescence de l'identité communale. En 2014, j'ai fait nombre de conférences sur le sujet et la conclusion était quasi systématique. **Les Guadeloupéens me disaient : lorsque cette intercommunalité sera mise en place, quel sera le rôle du maire hormis de marier et d'enterrer les gens ? Ils avaient tout compris**, puisque le rouleau compresseur en marche a pour but de faire en sorte que l'intercommunalité supplante la commune. La dynamique économique considère que, par exemple, la commune du Gosier toute seule ne pourra pas garantir un développement économique soutenable et efficace avec son simple marché gosérien. Il faut donc agréger son territoire à d'autres afin de créer un espace intercommunal qui a priori est administratif. Cependant, derrière, il y a une logique économique, avec l'extension de marché qui devient celui de la

communauté de La Riviera du Levant. C'est l'idée du périmètre élargi, de la démographie augmentée et de la diversité territoriale ».

3<sup>e</sup> remarque : « Depuis 1992, l'Etat considère que l'administration territoriale de la République dépend de lui, mais aussi substantiellement des collectivités territoriales. Voilà pourquoi, dans le cadre de l'intercommunalité, en France hexagonale, a été créée la métropole, nouvelle structure intercommunale avec des compétences économiques extrêmement élargies, en particulier en termes de relations internationales. »

4<sup>e</sup> remarque : « Dans toutes les facultés de droit, on enseigne aux étudiants qu'à un moment donné, les communes ont pratiqué le socialisme municipal. Par exemple, lorsqu'il n'y avait pas de boulangerie dans une commune, pas d'investisseur pour s'engager, la commune décidait de mettre des fonds pour en créer une. **On a dépassé ce stade pour passer à une autre dimension : l'idée de la compétitivité.** Par exemple, lorsqu'il y a un rapprochement entre la CARL et la CANGT, il y a une volonté de cette partie du territoire guadeloupéen de monter en compétitivité par rapport à un autre. Ce vocabulaire qui était exclusivement appliqué dans le monde économique est aujourd'hui utilisé dans le cadre de l'action publique et aucune commune, intercommunalité, ne peut l'ignorer aujourd'hui. »

**« Avant de parler de loi, c'est une volonté politique. Le droit, c'est de la politique qui a réussi. La loi du 16 décembre 2010 est une volonté politique avec une intercommunalité de projet qui d'incitative va devenir obligatoire. Et tant pis si les Guadeloupéens ne sont pas sensibles à l'intercommunalité et sont davantage sensibles à la politique communale ! »**

« La définition donnée de l'intercommunalité est très intéressante d'un point juridique mais surtout économique et concernant l'aménagement du territoire. Le législateur dit qu'elle est **un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet de développement premièrement économique et deuxièmement écologique, éducatif, culturel et social, afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion.** Ce qui était traditionnellement l'apanage exclusif de l'Etat devient aujourd'hui une prérogative des collectivités territoriales. Aucun maire ne peut dire que la cohésion sociale, le projet éducatif, l'échec scolaire, ne l'intéressent pas. La France hexagonale nous fait bien comprendre qu'il faut que nous comptions sur nos propres forces.

Un certain nombre de lois sont intervenues pour continuer ce processus qui consiste à dire que l'intercommunalité est désormais supérieure à l'action publique communale. Il y a une définition légale donnée de la compétence économique plutôt mal vécue par les communes. En raison de la sensibilité communale, on ne peut pas, en particulier en Guadeloupe, empêcher une commune de faire du développement économique, même si la loi nationale a décidé que cette compétence relevait de la communauté d'agglomération. Il y a donc besoin d'adapter, de réfléchir à la manière dont nous appliquons les lois chez nous, tout en les respectant.

Cela va tellement loin que, par exemple, les établissements publics de coopération intercommunale dynamiques sur le plan économique peuvent venir en soutien des entreprises et participer à la création ou à la reprise d'entreprises. Pour faire monter en puissance la responsabilité des collectivités territoriales, la loi NOTRe du 7 août 2015 a décidé que, par exemple, lorsque la Commission européenne va condamner la France du fait de l'action d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, ce n'est pas l'Etat qui va payer, mais le pouvoir local qui aura transgressé le droit de l'Union européenne.

Autre élément extrêmement important : la compétence touristique. La stratégie économique veut que de plus en plus nous ayons une monoproduction qui est celle du tourisme. Aujourd'hui, **quand on parle de développement économique territorial en prise avec les compétences des collectivités territoriales, on ne peut pas méconnaître la question touristique.** C'est d'autant plus important chez nous que le législateur a décidé de transférer la compétence économique tourisme des communes vers l'intercommunalité. Les communes vivent très mal ce transfert, car elles ne comprennent pas qu'elles aient déployé un trésor d'énergie pour mettre en place cette compétence touristique et que le législateur arrive maintenant avec ses gros sabots pour leur dire d'arrêter. »

**« La recherche en Guadeloupe est importante, le fait que les gens du pays puissent penser le pays est extrêmement important. Nous avons besoin d'endogénéiser la vision.**

L'actuel président de la République dit qu'il va introduire dans la Constitution l'expression de la différenciation territoriale. C'est la fameuse chanson d'Ipomène Léauva que répète souvent Eric Nabajoth

dans ses conférences : ‘nou mèm biten mè nou pa pareil’. » Elle met en lumière cette idée de différenciation territoriale. Nous sommes dans la République mais nous sommes un pays français d’Amérique. Il faut endogénéiser la vision, c’est-à-dire dire qu’il existe un principe de réalité et une nécessité de territorialisation de l’action publique.

La réflexion est dès lors de se dire : à quel moment nous allons décider que les schémas directeurs guadeloupéens qui nous engagent sur 5, 10 ans vont être pensés par des Guadeloupéens ? Une des vertus que nous avons en Guadeloupe est d’avoir des milliers de personnes diplômées au km<sup>2</sup> qui peuvent penser les schémas stratégiques en Guadeloupe. »

Et de conclure : « Pour que nous puissions effectuer un saut qualitatif, nous devons renoncer au prêt-à-penser importé, en ayant conscience que l’échec global que nous subissons est le fruit de modèles qui nous ont été proposés, que nous avons commandés et qui ne nous correspondent pas mais que nous payons, parfois chèrement. **J’espère que ce premier Salon sera l’occasion de permettre une bonification d’une endogénéisation de la vision guadeloupéenne.** »

## **2. « Défis et opportunités pour renforcer la croissance durable et le développement endogène » par Alain Maurin**

En préambule, Alain Maurin a affirmé que « nous avons besoin de pacser nos expertises pour élaborer des stratégies pertinentes pour la Guadeloupe, entre les décideurs du public et du privé. ». Et d’ajouter : « Nous sommes désormais dos au mur aujourd’hui. Nous sommes appelés à être en synergie sur ce territoire pour apporter des réponses, car des échéances s’imposent à nous et il y a obligation de résultats face à un certain nombre de défis. Nous sommes obligés à œuvrer ensemble entre Guadeloupéens. Il s’agit de **regrouper toutes les forces vives du territoire, dans la diversité ethnique, pluridisciplinaire, toutes les personnes qui ont la fibre guadeloupéenne afin de mettre en place un projet de développement.** Les meilleurs experts de la Guadeloupe, ce sont les Guadeloupéens ».

Il a ensuite évoqué « quelques défis et opportunités que nous devons interroger pour pouvoir aller vers une relance de la croissance et transformer cette dernière en développement ».

« Nous sommes aujourd’hui sur 73 ans de départementalisation, 35 ans de régionalisation. Des progrès importants ont été réalisés. **Le modèle de développement mis en œuvre était exogène entre guillemets, puisque basé sur une approche par la rente.** Les revenus octroyés aux acteurs dans les territoires français d’Outre-mer proviennent des transferts financiers publics, puisque s’il avait fallu mettre en place un modèle de développement s’appuyant sur les ressources du territoire à partir de 1946, le temps aurait été trop long avant d’obtenir des résultats significatifs. Finalement, les gouvernements ont décidé de mettre en place une approche par la rente, celle-ci étant très générale, bénéficiant à tous les acteurs. Ce modèle a permis d’enregistrer un certain nombre de progrès, car nous avons un niveau de richesse relativement élevé, à relativiser néanmoins. Nous sommes riches dans le bassin caribéen immédiat, mais en même temps nous sommes pauvres. En comparant avec les autres régions françaises, nous sommes les plus en retard en terme de développement. Sur l’échiquier européen, nous avons un positionnement intermédiaire.

**Nous avons enregistré beaucoup de déséquilibres et de stigmates du mal développement.** La situation de chômage de masse s’impose à nous et nous y sommes enfermés depuis plus de trois décennies. **Il est temps d’avoir une rupture, une autre approche.** »

En s’appuyant sur des données chiffrées, Alain Maurin a ensuite mis en avant plusieurs « urgences comme la baisse sensible de la population guadeloupéenne installée dans la durée ». Il est revenu également sur « la situation des exportations qui est totalement anormale sur notre territoire ». Et d’insister : « Nous sommes en situation d’urgence : l’eau, le CHU, la gestion des déchets, le transport, le problème récent des sargasses. Nous sommes face à la nécessité d’obtenir des résultats. Nous devons mobiliser nos expertises, aller à la reconquête du marché extérieur, accroître les exportations de la Guadeloupe, mettre en place de nouveaux modèles sectoriels pour pouvoir relancer l’offre, c’est-à-dire diversifier notre économie, accompagner les mutations, avoir une considération optimale concernant nos très nombreuses ressources. Nous avons besoin de mettre en place une stratégie économique qui soit plus orientée vers une dimension endogène ».

« Lorsque vous regardez la transformation de valeur ajoutée au cours de ces dernières décennies, le secteur agricole représentait 20 à 30%, alors qu'il pèse aujourd'hui moins de 3%. C'est la preuve qu'il y a des transformations extraordinaires, avec des métiers qui ont disparu, d'autres qui ont émergé. **Il s'agit de passer des mutations subies dans le passé aux transformations que nous voulons pour le territoire.** Que voulons-nous faire pour notre biodiversité, par exemple ? Il va falloir mobiliser des juristes très pointus pour aller gagner des combats très féroces auprès des tribunaux internationaux à ce sujet. **Alain Maurin a également rappelé qu'il existe différents « piliers pour bâtir cette croissance de demain »** : des secteurs nouveaux comme le numérique, mais aussi « des traditionnels qu'il va falloir reconfigurer ».

A propos des secteurs public et privé, il a livré quelques statistiques fortes. Le public représente 6000 établissements et 51 000 salariés, contre 42000 établissements et 62 000 salariés pour le privé. Puis, il a indiqué que « pour transformer l'économie guadeloupéenne à l'horizon 2030, il faut trouver des synergies entre acteurs du public et du privé concernant le financement des TPE, les marchés publics, l'aménagement urbain indispensable pour l'attractivité du territoire, le fait que les villes deviennent des smart cities, des territoires intelligents ».

### **III. Discours introductifs**

**Les conférences inaugurales ont été suivies de quatre discours introductifs qui ont mis en lumière l'importance de la tenue de ce 1<sup>er</sup> Salon des maires et des collectivités de Guadeloupe. En voici quelques extraits marquants.**

**Jean-Claude Pioche**, président de l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG) et maire de la Désirade a notamment expliqué que « ce projet de Salon est né suite à un constat de besoin de plus grande synergie entre les acteurs privés et publics de notre territoire. Nous avons souhaité créer un lieu d'échanges et de rencontres au niveau local entre nos entreprises et l'ensemble de nos décideurs de l'achat public. Nous nous rendons pour la plupart chaque année dans l'Hexagone au Congrès des maires où nous rencontrons les acteurs nationaux. Cependant, en tant qu'élus, nous avons également tout intérêt à mettre en place ce type de rencontre sur notre territoire avec nos responsables locaux et nos acteurs économiques pour une meilleure cohésion, plus de fluidité et d'agilité dans nos échanges et actions de terrain, et ce afin de trouver ensemble des réponses et des solutions d'avenir pour le développement social et économique de la Guadeloupe ». Il a aussi précisé que ce projet a vu le jour au sein de l'Association des maires de Guadeloupe, « avec le soutien et l'apport des élus du conseil d'administration ainsi que ceux du bureau administratif », mais aussi des multiples partenaires. Il a souligné que l'Association des maires de Guadeloupe espère pouvoir inviter les voisins de la Caraïbe lors d'éventuelles prochaines éditions.

Enfin, Jean-Claude Pioche a rappelé que ces deux jours de Salon seraient marqués par une succession de conférences « animées par des experts dans leur domaine afin d'aborder des sujets stratégiques, des actualités juridiques, sociales et économiques, qui font notre quotidien ».

**Yvon Combes**, vice-président de de l'Association des Maires de Guadeloupe, représentant de l'Association des Maires de France (AMF), a transmis les mots adressés par François Baroin, président de l'AMF. Ce dernier a tenu à assurer que « l'AMF est saisi en urgence de tous les dossiers » qui lui ont été confiés lors de sa visite en Guadeloupe en avril 2019. Exemples : les spécificités des finances locales, la catastrophe sanitaire des sargasses.

François Baroin a aussi tenu à souligner « le dynamisme des communes et du mouvement intercommunal dans (le) département, mais aussi de l'AMG, ainsi que l'efficacité de son personnel auprès des élus ». Et de conclure : « L'organisation d'un premier salon est une réalisation très attendue, mais elle présente également un engagement particulièrement fort de l'AMG et beaucoup de travail ».

**Marcel Sigiscar**, vice-président du Conseil départemental, a affirmé que l'organisation de ce premier Salon permettait de « mettre en avant tous les échelons communaux à l'honneur ». « C'est une très bonne initiative que je me dois de saluer au moment même où le Premier ministre annonce des mesures en faveur du statut des maires dans son discours de politique générale prononcé à l'Assemblée nationale », a-t-il affirmé, avant d'adresser ses félicitations au nom du Conseil départemental et de sa présidente Josette Borel-Lincertin « pour cette initiative qui manquait dans le paysage institutionnel local et qui est dans l'air du temps parce que nos concitoyens aspirent à ce que l'action des décideurs publics - toutes catégories confondues - leur apporte des réponses tangibles, palpables, à leurs problèmes du quotidien. Ils souhaitent - dictature numérique s'il en faut - que ces réponses soient réalisées dans un laps de temps très court, qui ne correspond pas forcément au temps de la construction nécessaire pour la réalisation de projet ».

Marcel Sigiscar a ajouté : « Les circonstances récentes - les mouvements jaunes, nous avons connu des mouvements tout aussi importants en 2009 - doivent nous conduire à l'urgence nécessaire d'une prise de conscience sur l'efficacité et l'effectivité des dispositifs de politique publique, à changer de regard et de méthode, à être plus aptes à comprendre les besoins réels de nos compatriotes et à être en mesure d'apporter - au-delà des programmes électoraux - des réponses et des engagements à moyen terme ».

**Maguy Céligny**, vice-présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, a assuré qu'Ary Chalus étant « promoteur de l'efficacité de l'action publique et partisan d'une approche pragmatique et décentralisée, l'ambition de ce Salon lui (tenait) particulièrement à cœur ».

« Nous, responsables politiques, nous sommes bien conscients des tensions qui gangrènent notre territoire et qui rongent la confiance de nos compatriotes, a-t-elle déclaré. Cependant, dans notre archipel, dans ce pays Guadeloupe, chacun doit faire sa part, jouer le jeu comme disait Félix Eboué. Cette solidarité est le vrai révélateur de notre responsabilité et de notre résilience, car nous saurons faire face ensemble. Nous sommes un pays qui a toujours su se relever à chaque moment difficile de son histoire. Le mandat que le peuple guadeloupéen nous a confié nous oblige. Il traduit avant tout la volonté d'améliorer les conditions de vie des Guadeloupéens.

La commune reste l'institution de proximité vers laquelle se tournent en tout premier lieu les citoyens en difficulté. La baisse des dotations, lorsqu'elle n'est pas anticipée, constitue un handicap quasiment insurmontable. Cela doit donc nous conduire à y répondre par un supplément d'initiative et d'efficacité qui passe par l'action concertée, appuyée sur une mutualisation pragmatique et responsable. Nous avons à considérer deux exigences fondamentales : d'une part, assumer les effets des lois de la décentralisation et des missions qui nous ont été confiées, d'autre part, exercer ces missions dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint et sous le coup d'injonctions qui peuvent sembler contradictoires - l'augmentation des dépenses obligatoires concomitante à la concentration et la contraction des dotations. »

« Nous croyons résolument que c'est en associant étroitement nos forces que nous pourrons concourir ensemble à faire de notre Guadeloupe un territoire attractif et audacieux », a conclu Maguy Céligny.

*A noter que l'ouverture de ce 1<sup>er</sup> Salon des maires et des collectivités s'est achevée par une visite inaugurale de l'espace.*

## **IV. Conférences**

L'après-midi d'échanges et de réflexion, via des conférences et tables rondes sur différentes thématiques, s'est ouvert avec une table ronde sur le diagnostic des territoires.

### **1. Diagnostic des territoires, un outil au service des politiques publiques locales - Centre de Gestion**

*Intervenants :*

- **Denis Céleste**, Directeur général adjoint du développement économique à la Région Guadeloupe
- **Patrick Grave**, Directeur du développement économique de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)
- **Régis Zébus**, Directeur général adjoint du développement économique, du tourisme et de la prospective de Cap Excellence

*Modératrice* : **Mylène Colmar**, journaliste indépendante, consultante éditoriale, présidente de Plume Caraïbe

Mylène Colmar a présenté la table en ronde en expliquant que le Centre De Gestion (CDG) a souhaité organiser cette table ronde, parce que **le diagnostic des territoires est toujours le fondement de toute vision de développement et d'aménagement.**

En effet sans ce précieux outil, pas d'état des lieux, pas d'évaluation des potentialités et des lacunes, pas de réflexion et de concertation possible sur les besoins à solutionner. Les résultats du diagnostic des territoires fournissent des axes de réflexion, des pistes d'action, qui permettent de décider des grandes orientations des politiques publiques locales à mettre en œuvre. Il était donc indispensable de faire un focus sur cet outil, en mettant en lumière les schémas et projets que les diagnostics ont permis à trois institutions majeures d'élaborer.

#### **a) Le Schéma Régional de Développement économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII)**

Mylène Colmar a introduit la présentation de Denis Céleste, en rappelant que la loi NOTRé, portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, a confié de nouvelles compétences aux Régions, parmi lesquelles le développement économique. Dans ce cadre, la Région Guadeloupe avait obligation d'élaborer un Schéma Régional de Développement économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII). Ce document d'importance a été adopté par le Conseil régional par délibération fin 2016.

Denis Céleste a d'abord précisé que **ce SRDEII, établi pour cinq ans, a été élaboré avec les partenaires - les cinq communautés d'agglomération et une communauté de communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - via des rencontres dans chaque territoire, puis adopté en assemblée plénière et validé par le Préfet.**

Ensuite, il en est venu à la méthode utilisée pour concevoir ce schéma. « Nous nous sommes posé la question des forces et faiblesses de notre territoire. Nous avons répertorié notamment la richesse de notre patrimoine culturel, le nombre élevé de création d'entreprises, les équipements portuaires et aéroportuaires de bonne qualité. Pour les faiblesses, le vieillissement de la population, la petite taille d'une grande majorité des entreprises, l'étroitesse du marché local, une faible intégration dans notre environnement caribéen. Puis, nous avons identifié des opportunités et des menaces. Pour les premières, la dynamique de projet, puisque les communautés d'agglomération font chacune un travail très intéressant sur le développement de leur territoire, mais également les filières émergentes : la pêche durable, l'économie bleue, l'écotourisme, l'industrie culturelle et créative, etc. Du côté des menaces, il y a une forte baisse des dotations financières de l'Etat qui pèsent sur les acteurs publics. Avec tous ces éléments et en collaboration avec les partenaires, nous avons défini des enjeux :

- la co-construction d'un développement équilibré de notre territoire au service de la population
- mettre l'homme au cœur du système
- la mise en place d'environnements propices au développement, notamment pour les entreprises
- favoriser le sentiment d'appartenance au territoire de la Guadeloupe. »

Dans le SRDEII, ont été fixés des objectifs qu'a rappelé Denis Céleste :

- les hommes et les femmes doivent construire leur territoire, d'où la prise en compte des leurs aspirations et projets
- créer des emplois durables et stables, notamment pour les jeunes, via un développement harmonieux, solide, construit sur une base forte
- mobiliser tout un chacun, en faisant en sorte que chacun puisse s'approprier les schémas rédigés
- équilibrer le territoire, en tenant compte du fait que la Guadeloupe est un archipel

- accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie (création, développement, transmission)
- inscrire l'action dans les secteurs économiques du tissu local (agriculture, agroalimentaire, énergie, environnement, etc.) et les rendre plus dynamiques.

Par la suite, il a énoncé les axes du SRDEII qui sont :

- favoriser la création, le développement, et la croissance des entreprises
- renforcer et diffuser l'innovation et l'usage du numérique dans les entreprises
- valoriser les savoir-faire des entreprises et favoriser leur internationalisation
- promouvoir une agriculture compétitive et durable, facteur de développement d'une croissance verte
- promouvoir et développer une économie bleue
- faire de l'économie sociale et solidaire un levier de croissance pour le territoire
- faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie locale.

Denis Céleste a précisé : « pour chaque axe, nous avons retenu un certain nombre de démarches. Pour le premier, il faut un écosystème bien adapté, développer la culture d'entreprise, fournir des outils (pépinière, technopole, incubateur, etc.). De plus, il ne peut y avoir de développement sans innovation concertée ».

Il a aussi rappelé que « les textes prévoient que des conventions soient signées avec chacune des communautés d'agglomération pour déterminer, en fonction de leur plan de développement, la mise en œuvre de ce SRDEII et la manière de leur permettre de financer leurs entreprises sur leur territoire ». Il a conclu son intervention en affirmant que **la Région Guadeloupe a mis en place « une gouvernance partagée, simplifiée, opérationnelle et réactive »** : « même si la Région garde le leadership de par la loi, notre ambition est de travailler avec chaque partenaire, d'où la création d'un G9, G pour Guadeloupe plus les six communautés d'agglomération, le Conseil départemental et la Région. Cette entité va suivre et coordonner l'évolution de ce schéma qui sera renouvelé en 2021 ».

#### **b) CANGT, un territoire agro-économique : d'un diagnostic à l'élaboration d'un Système Alimentaire Territorialisé (SAT)**

Patrick Grave a présenté le projet de développement Lizin Santral, qui s'inscrit dans le cadre général du SRDEII et est né d'un travail en amont, « en entonnoir » : « nous sommes partis d'un diagnostic territorial de façon à connaître le territoire - ses forces, ses faiblesses, ses opportunités, mais aussi son public, ses attentes et besoins. Il nous a permis d'orienter et de réorienter les décisions, d'instaurer un dialogue avec l'ensemble des acteurs. »

Patrick Grave est revenu sur les thématiques sur lesquelles a porté ce diagnostic : l'économie, l'organisation spatiale du territoire, le logement, le paysage, le patrimoine, etc. Il a aussi souligné que la CANGT avait mené une enquête pour savoir quelle représentation les habitants avaient de ce territoire, consulté les acteurs économiques sur le diagnostic, les enjeux et les ambitions.

« A partir des diagnostics et des différentes rencontres, nous avons identifié cinq grands enjeux :

- contribuer à la création de richesses et d'emplois : en nord Grande-Terre, le taux de chômage est plus important que pour le reste de la Guadeloupe ;
- conforter l'identité du territoire : garder l'authenticité, selon la volonté exprimée des habitants ;
- privilégier un développement solidaire : nous avons fait le choix de porter directement un plan local d'insertion par l'emploi, car nous voulons un développement endogène, tenant compte des acteurs du territoire ;
- assurer l'équilibre et la cohérence du territoire
- impulser l'ouverture du territoire : nous devons nous ouvrir, car nous sommes un confetti de 1600 m<sup>2</sup>.

A l'issue de l'analyse de ces enjeux, nous avons défini quatre ambitions majeures du territoire :

- un territoire solidaire d'innovation sociale, économique et culturelle
- un territoire agro-économique
- un territoire géré durablement : nous avons un fort potentiel en termes de d'énergies renouvelables
- un territoire attractif, car nous avons un potentiel touristique extrêmement élevé à construire et structurer.»

Patrick Grave s'est attardé sur la manière dont sera mis en œuvre cet écosystème, en faisant en focus sur l'ambition d'un territoire agro-économique. « Avec les acteurs, nous avons identifié un vrai potentiel puisque nous avons 41% des terres agricoles de la Guadeloupe, une moyenne d'agriculteurs plus élevée que



le reste de l'archipel, nombre d'agro-transformateurs. Nous avons donc décidé de mettre en place un Système Alimentaire Territorialisé (SAT), c'est-à-dire un écosystème qui nous permet d'aller dans le sens de cette ambition agro-économique. Nous mettons ensemble tous les acteurs se chargeant de la production, la distribution, la consommation, le stockage de la nourriture. Les élus se sont aussi fixés comme objectif de contribuer à modifier les habitudes alimentaires des enfants. » Ainsi, la SAT Lizin Santral inclut la production, la transformation d'aliments sur le territoire pour créer de la valeur ajoutée, la valorisation de produits et co-produits, la sensibilisation des clients pour vendre les produits, la recherche et développement, la structuration des filières pour fabriquer des produits de manière pérenne.

Concernant la mise en œuvre, Patrick Grave a affirmé : « nous avons pris la responsabilité, la décision, d'impulser par nous-mêmes en créant, par exemple, un atelier de transformation agro-alimentaire, déclinaison opérationnelle de l'axe 'Transformer'. Quelques caractéristiques : 1880 m<sup>2</sup> de surface, plus de 10 000 repas par jour, + de 1000 tonnes par an de produits à transformer, l'autonomie énergétique, la récupération des eaux de pluie, la valorisation des co-produits. Les impacts attendus : création immédiate d'une quinzaine d'emplois directs, 700 emplois indirects, structuration de la filière agricole autour d'organisations de producteurs et de groupements, développement économique du territoire, augmentation de la consommation des produits locaux et encouragement des initiatives privées notamment dans l'agro-transformation. Les travaux doivent débuter en septembre 2019.

Pour l'axe 'Valoriser', nous travaillons avec l'INRA à la mise en place d'une plateforme mobile d'agro-transformation – une unité de traitement des co-produits, qui pourra se déplacer sur les exploitations par exemple ».

### **c) Mise en place d'un schéma d'aménagement et de développement : le cas des 18 ZAE de la communauté d'agglomération de Cap Excellence**

En préambule, Régis Zébus a rappelé les chiffres principaux de Cap Excellence : 105 000 habitants, 16 000 entreprises, 48% d'emplois salariés (près de 70% de la valeur ajoutée produite en Guadeloupe), 18 Zones d'Activités Economiques (ZAE) principales, dont la zone de Jarry (en gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) qui regroupe près de 3500 entreprises sur 325 hectares.

« Nous sommes la communauté d'agglomération qui compte le plus grand nombre de ZAE en gestion au niveau DOM, ce qui confère des responsabilités et implique la mise en place d'une stratégie coordonnée, partagée et efficiente, a affirmé Régis Zébus. Les problématiques qui se sont posées :

- comment répondre aux exigences de la Loi NOTRÉ qui a ajouté une couche au millefeuille administratif ?
- comment assurer la continuité du service public par rapport aux acteurs économiques ?
- comment tenir compte de la grande hétérogénéité des 18 ZAE ?
- comment faire de ces 18 ZAE un atout pour Cap Excellence ?
- comment être en phase avec les documents de planification et de programmation (SAR, SRDEII, SCOT, Projet de territoire, PPI, PO Guadeloupe, Fonds structurels européens, etc.) ?

Il a indiqué quelques principes de base : le développement économique 7 jours sur 7, la connaissance réelle et dynamique des territoires concernés, la coopération inter-DGA, la co-production avec les trois villes membres via une mutualisation des moyens, la concertation avec les partenaires institutionnels et économiques, la collaboration avec les usagers concernés (acteurs économiques, employés, consommateurs, etc.) qui sont bien plus nombreux que les 105 000 habitants de Cap Excellence, les populations des autres territoires venant également dans ces ZAE. Par exemple, 40 à 45 000 personnes sont à Jarry chaque jour. Il a aussi énoncé trois temps :

- économique : les contraintes et les réalités du chef d'entreprise
- administratif et technique : la mise en œuvre des politiques publiques et la gestion des délais, la réactivité de l'administration
- politique : l'engagement de l'exécutif face aux attentes du citoyen, la gestion des échéances et la notion de responsabilité.

Régis Zébus a également évoqué les projets en cours : requalifications des ZAE des Abymes (Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne), de Baie-Mahault (Beausoleil et La Jaille), du centre-ville de Pointe-à-Pitre, ainsi

que la modernisation de Jarry (Jarry 2030) en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, les autres maîtrises d'ouvrage publiques et les partenaires économiques. « Nous avons des projets à lancer en tenant compte d'une stratégie marketing territorial et labellisation », a-t-il ajouté.

Concernant le suivi de ces projets, il a souligné qu'il est régulier, avec une coopération inter-DGA, une mutualisation des expertises et des ressources au sein de Cap Excellence, une co-production importante, permanente, avec les villes membres, mais aussi les coopérateurs économiques, une stratégie transversale d'ensemble à court, moyen et long termes.

Par rapport à ces 18 ZAE, Cap Excellence a mis en place un schéma pluriannuel ambitieux, avec différents objectifs :

- économiques : optimiser les conditions du développement des entreprises concernées, les ressources fiscales ; faciliter les investissements ; concourir au dynamisme et à l'attractivité économiques du territoire, accueillir et accompagner les chefs et futurs chefs d'entreprise (incubateurs, pépinières, etc.).
- sociaux : offrir des conditions de travail et de vie de bonne qualité pour le personnel des entreprises et les autres usagers des ZAE ; favoriser l'insertion par l'économie ; renforcer la cohésion sociale.
- environnementaux : maîtriser, et le cas échéant restreindre, les nuisances et pollutions, les risques naturels et technologiques (renforcer la culture du risque) ; protéger et valoriser le potentiel environnemental des ZAE ;
- de gouvernance durable : mettre en place une gestion durable et performante, unique ou partagée ; faciliter la concertation entre les acteurs concernés et leur implication, dans la gestion et/ou l'animation des ZAE.
- de cohérence territoriale : assurer un développement rationnel et durable sur l'ensemble du territoire ; veiller à une répartition équilibrée de la création d'activités, de richesses et d'emplois sur l'ensemble du territoire ; renforcer la synergie entre les stratégies d'aménagement et de développement : complémentarité entre les ZAE et les autres espaces économiques, les lieux d'habitation, les modes de déplacements

#### **d) Echanges avec le public**

> *Question d'Yvon Combes sur l'économie bleue selon la Région Guadeloupe.*

*Réponse de Denis Céleste :* L'économie bleue est importante pour la Région Guadeloupe. Elle va bien au-delà de la pêche et de l'aquaculture, puisqu'elle concerne le nautisme, les activités portuaires, l'environnement, l'écotourisme, l'aménagement du territoire, toutes les activités autour de la mer.

*Précision d'Yvon Combes :* « Pour un certain nombre de formations en la matière, on ne sent pas l'apport de la Région Guadeloupe, alors qu'il y a un bassin d'emplois importants ».

*Réponse de Denis Céleste :* « Nous avons lancé le projet de bus des mers, nous venons de signer avec CMA-CGM un projet d'incubateur pour les jeunes qui veulent se lancer dans l'économie bleue et mettre en place des activités innovantes, nous travaillons aussi sur l'institut des métiers de la mer, sans compter les autres actions en cours ».

> *Remarque et question de Marie Nita Foucan, adjointe au maire de la ville de Morne-à-l'Eau :* « En matière de développement de la pêche pour l'économie bleue, nous avons un retard considérable. Les marins pêcheurs qui veulent aujourd'hui continuer à travailler ont obligation de passer un VAE et des examens. S'ils n'ont pas les diplômes nécessaires, ils ne pourront pas travailler d'ici la fin de l'année. »

« A propos de l'attractivité des villes, qu'en est-il aujourd'hui du transport en commun ? Comment voulez-vous qu'il y ait beaucoup d'attractivité, lorsque quelqu'un qui habite à huit kilomètres du centre bourg est dans l'incapacité de le rejoindre, parce que le transport en commun a été dilapidé et mal orienté ? »

*Réponse de Denis Céleste :* « La Région Guadeloupe est en charge du transport inter-urbain. Nous travaillons pour bien le réorganiser. »

*Réponse de Patrick Grave :* « On va lancer une délégation de service public sur une nouvelle ligne de transport sur le territoire, afin d'améliorer le transport.

*Réponse de Régis Zébus :* « Au niveau de Cap Excellence, nous avons des bus KARU'LIS qui vont bien au-delà du périmètre de notre territoire. »

## **2. La Conférence Territoriale de l'Action Sociale et de la Famille (CTASF): l'innovation territoriale au service des politiques sociales - Conseil départemental**

*Intervenante* : **Katia Vespasien**, directrice générale adjointe des Solidarités au Conseil départemental

### **a) Aux origines de la CTASF, un exercice inédit de démocratie locale pris en compte dans le Livre Bleu Outre-Mer**

Katia Vespasien a indiqué qu'« à l'origine de la CTASF et de la Famille, il y a un exercice inédit de démocratie locale, les Assises de la Famille, à l'initiative du Conseil départemental, de la CGSS, de la CAF, de l'ARS, l'UDAF, l'Association des maires et toutes les communes de Guadeloupe ». Ces Assises ont consisté en 22 rencontres territoriales dans l'archipel et quelques rencontres spécialisées du 29 avril au 16 décembre 2017, pour « aller au-devant des Guadeloupéens afin de discuter avec eux des questions de la famille, de l'autorité parentale, des modes de prévention de la délinquance, du soutien à la parentalité ». Et d'ajouter : « ces Assises ont finalement abouti à un plan d'actions pluri-institutionnelles comprenant huit axes :

- accompagnement des familles et parentalité
- enfance et jeunesse à risque
- nouvelles solidarités de proximité et le vivre ensemble
- famille et précarité sociale
- famille et aménagement du territoire
- famille et santé
- famille et handicap
- familles et institutions.

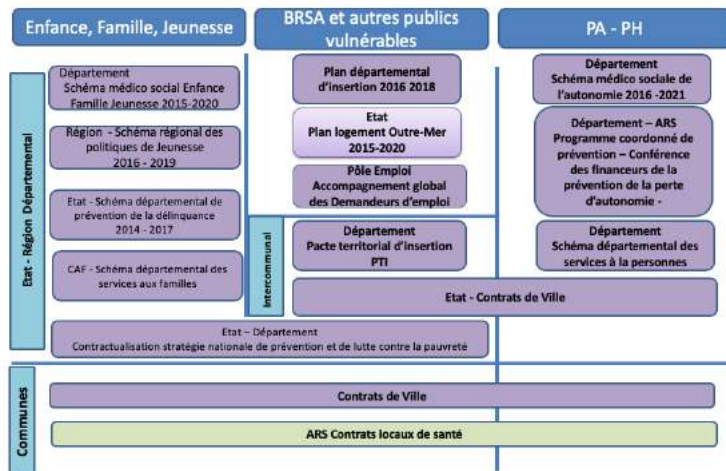
**Ce plan, comprenant 80 actions prioritaires, a été validé par les élus départementaux lors d'une plénière du Conseil départemental le 12 avril 2018.** Quatorze résolutions ont été adoptées, la première portant sur la nécessité de mettre en place la CTASF en Guadeloupe. « Ces résolutions ont été versées aux Assises de l'Outre-mer qui se sont conclues par l'édition d'un livre bleu Outre-Mer en juin 2018, qui a confirmé la volonté du Gouvernement de soutenir la mise en place d'une CTASF dans tous les territoires volontaires. Nous sommes volontaires », a précisé Katia Vespasien.

### **b) L'action sociale et médico-sociale : la nécessité de mieux coordonner les actions**

Le Conseil départemental et tous les acteurs concernés réfléchissent en tenant compte des publics prioritaires en matière d'action sociale et médico-sociale :

- enfance, famille, jeunesse
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et autres publics vulnérables
- Personnes âgées (PA) et Personnes Handicapées (PH).

Katia Vespasien a présenté en une image quelques-uns des différents dispositifs, plans, schémas mis en œuvre sur le territoire pour ces publics.



Elle a ensuite expliqué : « Par public et par niveau de responsabilité territoriale, vous avez un certain nombre de documents de programmation. Cet empilement ne nous garantit pas la cohérence et les bonnes articulations. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a souhaité la création d'une instance chargée de la coordination des actions, la CTASF ».

**Les missions de la CTASF : co-construire, contractualiser, piloter et évaluer les actions conduites sur le territoire dans le domaine de l'action sociale et de la famille.** Dans le détail :

- la co-construction et la contractualisation : partager les données sensibles, développer une analyse commune des problématiques, améliorer la coordination et la complémentarité des politiques publiques initiées et développées par les acteurs de l'action sociale et de la famille sur le territoire de la Guadeloupe en ayant une vision transversale ;
- le pilotage : mesurer et suivre régulièrement les mises en œuvre via des rencontres régulières entre les acteurs, définir des mesures correctrices ;
- l'évaluation : développer une méthode commune et une analyse partagée des résultats, faire des diagnostics partagés pour valider de nouvelles orientations.

### c) La CTASF : composition, fonctionnement, programme de travail

L'assemblée plénière est composée de :

- le Président du Conseil départemental
- le Préfet
- le Président du Conseil régional
- le Président de l'Association des Maires de Guadeloupe
- les Présidents des Communautés d'agglomération et de la Communauté des communes
- le Président du CA de la CAF
- le Président du CA de la CGSS
- le Directeur général de l'ARS
- le Recteur de l'Académie
- le Président de l'UDAF
- un représentant du Comité éthique Enfance, Famille et Jeunesse (dès sa prochaine création)
- un représentant du Conseil Départemental du Travail Social (dès sa prochaine création).

La Présidente du Conseil départemental propose aussi la mise en place d'une Conférence des Financeurs avec le Président du Conseil départemental, le Préfet, le Président du Conseil Régional, le Président de l'Association des Maires de Guadeloupe, les Présidents des Communautés d'agglomération et de la Communauté des communes, le Président du CA de la CAF, le Président du CA de la CGSS et le Directeur général de l'ARS.

Concernant le programme de travail, **la CTASF va être installée lorsque le Conseil départemental contractualisera avec l'Etat la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.** Dans ce cadre, plusieurs axes : le renforcement des actions en matière de parentalité, de lutte contre la délinquance, la question des solidarités intergénérationnelles, celle de la précarité sociale et la lutte contre les ruptures de toit, l'aménagement du territoire avec la validation des plans des logements sociaux, la santé, le handicap, etc.

Par ailleurs, « le Conseil départemental tient à deux dérogations : l'une concernant la possibilité que les jeunes adultes handicapés entre 18 et 21 ans bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement ; l'autre pour que l'insularité soit prise en compte concernant le maintien des allocations familiales pour les familles dont les enfants vont étudier à Basse-Terre ou en Grande-Terre, alors que les parents habitent aux Saintes, à la Désirade ou à Marie-Galante, car aujourd'hui leurs allocations sont coupées, ce qui n'arrange pas le budget de la famille et ne favorise pas les études des enfants.

Au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, il s'agit pour nous de mettre en œuvre :

- la garantie d'activité des BRSA
- le développement de l'accueil social universel de proximité : garantir à tout un accueil inconditionnel et universel par un travailleur social, guadeloupéen à 30 minutes de chez lui
- la désignation de référents de parcours : tout usager doit pouvoir avoir une seule personne référente
- la nouvelle stratégie départementale de médiation sociale de rue : le modèle actuel est arrivé à sa limite d'où ce besoin pour lutter contre la violence et la délinquance ».

#### **d) Echanges avec le public**

> *Question sur la possibilité de mise en place de gardes de nuit en Guadeloupe*

*Réponse de Katia Vespasien :* « Notre pays vieillit et la caractéristique de nos personnes âgées est que 80% d'entre elles émargent au minimum vieillesse. Nous avons un système de garde de nuit extra légal payé par la collectivité départementale sous conditions de ressources. Le Département payait 1500 euros par mois pour permettre à une personne âgée de disposer de 75 heures de présence nocturne à son domicile. Ce système, nous avons été obligés de le supprimer, parce que 320 personnes en bénéficiaient ce qui correspondait à cinq millions d'euros par an, soit le prix d'un petit Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. De plus, les prestataires étaient présents beaucoup plus, parfois le double des 75 heures, alors qu'ils n'étaient pas payés pour ce nombre d'heures. Le système avait donc atteint ses limites. Aujourd'hui, il y a la garde itinérante de nuit : sur 30 jours d'affilée, un prestataire vient au domicile du lundi au dimanche ; nous prenons en charge une prestation de base qui est de deux rotations de 30 minutes par jour à des heures choisies par le bénéficiaire entre 18 et 6 heures du matin. Cela coûte 895 par mois et par personne. »

*Demande de précision : est-ce possible de voir avec des associations, des structures pour mettre en place un projet afin de répondre à ce besoin ?*

*Réponse de Katia Vespasien :* « Il y a 12 établissements sociaux et médico-sociaux habilités à l'aide sociale qui proposent cette prestation. A noter qu'il existe 120 services d'aide et d'accompagnement à domicile, le maillage du territoire est donc extraordinaire, avec nombre d'acteurs en capacité à répondre à une demande. Cela fait beaucoup de structures pour peu de clients, car les gens ne peuvent pas payer ».

> *Question sur le coût horaire dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), qui pourrait entraîner la disparition de structures d'aide à domicile. Dans le cadre du schéma départemental des services à la personne, est-il prévu une augmentation tarifaire ?*

*Réponse de Katia Vespasien :* « Les caractéristiques sociales et économiques du département expliquent que les 120 services d'aide et d'accompagnement à domicile ont pour principaux clients des bénéficiaires de l'APA payée par le Département, parce que peu de familles ont les moyens de recourir à ces services. Le Département rémunère l'heure d'intervention 20,80 euros, tarif fixé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) qui permet normalement aux services de faire face à toutes leurs charges. » Elle a ajouté que le respect de toutes les obligations professionnelles par des services comme Accueil La Providence, opérateur historique en Guadeloupe, explique le fait que leurs charges excèdent le tarif de la Cnav. Beaucoup

de services en France rencontrent de telles difficultés, mais parviennent à compenser en allant chercher plus de clients susceptibles de payer les prestations. En Guadeloupe, le territoire est petit, le secteur est très concurrentiel, ce qui explique qu'il soit en crise actuellement.

> *Remarque de Jacques Cornano, maire de Saint-Louis* : « Je discutais avec une responsable du Centre d'Insertion Spécialisée de Marie-Galante (CISMAG). Il y a des problèmes pour les faits de délinquance qui méritent d'être mieux contenus sur le territoire. Or, le CISMAG souffre d'un manque d'effectif depuis plusieurs années et est pénalisé dans l'exercice de ses missions de prévention des inadaptations et de la délinquance des jeunes, et de leur insertion sociale et professionnelle. Il y a un problème d'équité sur le territoire avec un manque d'éducateurs ».

*Réponse de Katia Vespasien* : « Cette structure, nous la connaissons dans la prévention spécialisée pour un public déterminé pour des âges précis. Or, cet acteur mène des actions qui ne relèvent pas de sa mission. » Le public reçu excède l'âge de la prévention spécialisée. « Ils ne sont plus dans leur mission. Or, nous nous sommes compétents en prévention spécialisée et ils ont reçu une autorisation pour cela. S'ils veulent changer de mission, soit, mais ce n'est ni le même projet, ni le même budget, ni la même institution qui payera. » Par ailleurs, « cette institution bénéficie de beaucoup de bienveillance et de tolérance de la collectivité départementale qui comprend la situation de Marie-Galante, comme celle de La Désirade ».

### **3. Focus sur la commande publique dans l'économie guadeloupéenne - Banque des territoires**

*Intervenant : Edouard Bonnin*, directeur territorial Guadeloupe et Îles du Nord de la Banque des territoires, structure relevant de la Caisse des dépôts

Edouard Bonnin a d'abord présenté la Banque des territoires qui est « la nouvelle marque de la Caisse des dépôts et qui regroupe l'ensemble de l'offre d'ingénierie de projet et de financement à destination du secteur public local ». « Dans le groupe de la Caisse des dépôts, il y a désormais BPIFrance spécialisée dans le financement des entreprises et la Banque des territoires qui est destinée à l'accompagnement et au financement de projets du secteur public local. Nous sommes présents en Guadeloupe avec un service de quatre personnes. »

Il a ensuite expliqué que l'Observatoire sur la commande publique a été cofinancé par La Banque des territoires et l'Assemblée des communautés de France pour plusieurs raisons :

- « la commande publique est un élément d'investissement important pour le secteur privé, puisqu'elle représente 78 milliards d'euros en 2018 au niveau national »
- avoir une vision des tendances, en récupérant des données de 2012 à 2018.

#### **a) Le volet national avec « le baromètre de la commande publique : résultats 2018 »**

Cet observatoire a été réalisé par un organisme indépendant, en suivant quatre axes d'analyse :

- la destination de la dépense (20 grandes thématiques)
- la nature des prestations : travaux, fournitures, services et ingénierie
- la catégorie de maître d'ouvrage : les collectivités et leurs groupements, l'Etat et ses établissements publics nationaux (EPN), entreprises publiques locales (EPL), hôpitaux, bailleurs sociaux, opérateurs publics, etc.
- le territoire : intercommunal, départemental et régional.

Edouard Bonnin a souligné qu'entre 2012 et 2018, la commande publique a baissé de 18% : « on est passé de 96 milliards en 2012 à 78,6 milliards en 2018, avec une très forte chute en 2014. 2017 a plutôt été une année de reprise, mais la tendance sur la moyenne est à une baisse ».

Concernant le montant de la commande publique par habitant, il est de 1157 euros pour la France entière en 2018, pour les Antilles-Guyane il est de 1700 euros. « Il y a une certaine divergence entre les régions métropolitaines qui sont assez homogènes avec des montants entre 1000 et 1200 euros de dépense publique

et les territoires ultramarins où il a des variations très fortes : en Polynésie 1000 euros, la Nouvelle Calédonie 3200, la Réunion 1200, les Antilles-Guyane 1700. Ce dernier montant est comparable à celui de la Corse, territoire insulaire, qui s'élève à près de 1800 euros. »

A noter que l'évolution de la commande publique 2017-2018 montre une forte variation entre les territoires : +24% pour les Antilles-Guyane, -14% pour la Nouvelle-Calédonie, -48% pour la Polynésie Française. « Il y a une forte différence d'une île sur l'autre, parce que les territoires sont plus petits, insulaires, assez dépendants des grands projets d'infrastructures qui pèsent sur la commande publique. »

**Les trois grandes catégories d'acheteurs sont les collectivités et groupements (56%), l'Etat (14%), les bailleurs sociaux (13%).** La commande publique sert aux grands secteurs bien connus : les bâtiments publics, les logements, l'habitat, les transports et la voirie, l'environnement, la culture, le sport, les loisirs. Après une année 2017 en légère hausse pour les marchés de travaux, ces derniers se retrouvent à nouveau en situation de décroissance en 2018 (-2,8%), tandis que les marchés de services continuent d'augmenter fortement (+6,5% ; +1,7milliards d'euros). A noter un retournement de tendance pour l'ingénierie (-2,6%), après trois années de hausse ininterrompue. Il en est de même pour les fournitures (-2,3%).

La baisse est nettement plus marquée pour les travaux neufs (-5,1%) que pour ceux de renouvellement et de rénovation (-1,4%). Entre 2012 et 2018 la commande de travaux portée par les bailleurs sociaux a été divisée par 2, principalement en raison de la forte progression des Ventes en Etat Futur d'Achèvement. La décreue s'est poursuivie en 2018 (-11%). Seul les collectivités et leurs regroupements, intercommunalités à fiscalité propre et syndicats intercommunaux (+1,7%), ainsi que les entreprises publiques locales (+4,5%), voient leur commande de travaux croître en 2018. Au sein des collectivités locales, en 2018, seul les communes et les intercommunalités à fiscalité propre ont accru leurs commandes de travaux

Les communes représentent près de la moitié de la commande publique locale. Le poids des intercommunalités à fiscalité passe de 20% en 2012 à 21% en 2018.

#### **b) Le zoom sur les Antilles-Guyane et sur la Guadeloupe, avec les résultats 2017**

La commande publique aux Antilles-Guyane a baissé de plus de 12% entre 2012 et 2017, mais c'est moins que la moyenne nationale. « La diminution s'est concentrée en 2014 et 2015, d'où une chute plus brutale », a souligné Edouard Bonnin.

**Entre les trois départements français d'Amérique, le niveau de la commande publique a toujours été plus élevé en Martinique, sauf pour l'année 2016 où il était plus important en Guadeloupe.**

Les trois grandes catégories d'acheteurs sont les collectivités et groupements (48%), l'Etat (20%), les bailleurs sociaux (12%).

La commande publique est destinée à : bâtiments, voirie, environnement, logement-habitat, santé-social, scolaire, transports. Par nature, elle est utilisée pour les travaux, les services, l'ingénierie, les fournitures.

A noter que les résultats nationaux de cet observatoire sont disponibles sur le site de la Banque des territoires et ceux pour les Antilles-Guyane sur demande auprès de la Banque des territoires locale.

## **4. Aménagement durable et valorisation du patrimoine, vecteurs d'attractivité et de développement pour nos territoires - CAUE/CNFPT**

*Intervenants :*

- **Jacques Sainsily**, architecte, urbaniste et directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe
- **Jules Otto**, directeur régional du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- **Claude Hoton**, historien, ingénieur culturel
- **Raymond Otto**, sociologue, anthropologue urbain
- **Axel Grava**, urbaniste, animateur du Réseau Urbanisme Durable de la Guadeloupe (RUDG)

*Modératrice :* **Hélène Hippon**, responsable des relations avec les collectivités du CAUE

En introduction, Hélène Hippon a présenté la table ronde en expliquant que le CAUE, en partenariat avec le CNFPT, a décidé d'« aborder la question de l'aménagement durable et de la croiser avec ses valeurs du territoire qui forment notre patrimoine pour déterminer dans quelle mesure elles peuvent être vectrices d'attractivité pour nos communes. L'économie, au cœur de nos préoccupations quotidiennes, a été comme thème du Salon pour faire la passerelle entre les collectivités en charge de responsabilités et de politiques publiques et le monde de l'économie.

Pour les acteurs du cadre de vie, les préoccupations de nature économique sont indissociables des problématiques urbaines, de celles de l'habitat, de la mise en valeur des atouts du territoire, mais particulièrement de la préservation de notre environnement. **La question du rôle des collectivités territoriales est cruciale dans l'aménagement durable des territoires urbains et ruraux.** Nous parlons d'équilibre du territoire. » Et de poursuivre : « avec ces échanges, nous aurons toujours à l'esprit de mettre en exergue les transitions écologique et numérique, le redécoupage territorial, la réorganisation des services publics engagée qui se poursuivra encore durant quelques années ».

« Le travail que les architectes et les urbanistes font avec la maîtrise d'œuvre aux côtés des collectivités et des porteurs de projet permet d'accompagner la requalification de nos centres bourgs et la mise en valeur de nos territoires, a souligné Hélène Hippon. Cependant, ce travail ne peut être qu'accompagné par un acteur incontournable, le CNFPT qui, avec son programme de formations et d'actions de terrain, travaille aux côtés de ses ingénieries des collectivités. »

Afin de lancer le débat, Hélène Hippon a posé une série de questions :

- comment sensibiliser sur cette démarche permettant d'allier aménagement durable et mise en valeur du patrimoine ?
- comment concevoir une stratégie de revitalisation fondée sur ces valeurs patrimoniales ?
- comment allier urbanisme et bonnes pratiques ?
- comment apprendre à conduire une réflexion globale qui favorisera l'inscription des opérations d'aménagement dans une logique de développement durable qui nous est imposée ?
- comment préserver notre authenticité et notre identité qui font ce que nous sommes aujourd'hui en Guadeloupe ?
- comment respecter et valoriser l'identité des espaces et surtout prendre en compte les usages et les pratiques des Guadeloupéens pour des lieux appropriés et appropriables ?

**a) Qui nous sommes ? D'où venons-nous ? Comment cette connaissance de l'occupation de notre espace permet de comprendre l'aménagement d'aujourd'hui et celui de demain ?**

Réponse de Claude Hoton : « Qui nous sommes ? Nous le savons tous, même si nous ne sommes pas tout-à-fait convaincus. D'où nous venons ? Aussi. **Pour la question d'attractivité et du patrimoine, il nous faut connaître les espaces dans lesquels nous sommes, c'est-à-dire naître avec, avoir la connaissance.** Par exemple, toutes les communes de Guadeloupe ont un patrimoine historique et architectural spécifique et particulier. Nous avons une richesse, un potentiel extraordinaire que nous voyons tous les jours mais ne valorisons pas. Il s'agit donc de nous valoriser nous-mêmes, car ce qui est là est la production de nos aînés et de nous-mêmes. »

Autre point important : « quand nous réfléchissons en terme de développement, je suis sidéré du manque de connaissances des techniciens qui doivent éclairer les élus sur leur patrimoine, les guider. Or, les jeunes techniciens ne connaissent pas leur pays, ne maîtrisent pas leur territoire. Ils ne sont donc pas capables d'ensemencer les politiques, puisqu'eux-mêmes n'ont pas de richesse intérieure ».

**b) Deuxième point d'Hélène Hippon sur « nos centres urbains qui ont joué un rôle essentiel de moteur en terme de dynamisme pour nos territoires, nos centres bourgs qui ont été durablement marqués par des mutations sociales, économiques, qui ont conduit à une dévitalisation croissante, voire à une paupérisation ».**

Jacques Sainsily : « Les centres bourgs sont dévitalisés de manière évidente. Il n'y a qu'à regarder Pointe-à-Pitre, avec nombre d'épaves ou des réhabilitations en cours, pour comprendre. De la fonction commerciale profonde de notre ville-capitale reconnue au niveau international, on passe à une situation de paupérisation,



de ville-dortoir, animée le jour. Mais par qui et pour quoi ? ». Et d'ajouter : « La situation de désertification de nos centres bourgs est liée à des stratégies mises en œuvre et une organisation urbaine par des bourgeonnements en grappes périphériques institués par des bailleurs qui déstructurent le système économique de nos bourgs. Le pire est que cela n'atteint pas seulement les grandes villes. **Les bourgs, qui avaient une âme, une fonction économique, sociale, culturelle, sont aujourd'hui désertés parce qu'ils deviennent des passages, des traversées, des villes-fantômes.** L'architecture de nos villes, de nos centres bourgs, qui faisait jadis l'attrait de notre territoire, la différenciation dans la Caraïbe, dans le monde, tend à disparaître, à faire place à des dents creuses, à des ruines menaçant la sécurité.

Hélène Hippon a souligné qu'« à cette paupérisation, s'ajoute la déconfiture de l'architecture vernaculaire, des marqueurs de notre identité urbaine, de ces dents creuses qui offrent un paysage assez triste mais qui ont aussi des conséquences sur le vivre-ensemble, sur la cohésion que faisaient notre centres bourgs dans la qualité de vie de nos familles et le tissu économique porté par l'animation des territoires de jour comme de nuit ».

Jules Otto a apporté un contre-exemple : Deshaies, « qui a réussi à faire en sorte de rester une commune attractive, avec de l'animation, de la vie ». De plus, grâce aux aménagements réalisés à Trois-Rivières, peu à peu une animation se met en place, les dents creuses tendent à disparaître. Pour lui, il y a donc des exemples de réussite ; il s'agit de réfléchir avec l'anticipation nécessaire par rapport à des déviations et d'autres aménagements, par exemple.

Raymond Otto a lui mis un bémol pour Deshaies qui « a toujours été enclavée et s'est toujours auto-suffie » : « comme un phœnix, la commune a toujours repensé son animation. Deshaies refait son éclairage, son port de pêche, s'appuie sur la connaissance de son territoire. Elle s'est dotée de cadres qui ne sont pas hors sol et accompagnent la municipalité non pas à faire des projets pharaoniques mais à répondre aux spécificités du territoire ».

Pour lui, la problématique est là. « Pendant longtemps, nous avons oublié que chaque commune, bassin de vie, avait des fonctions sociales et de production. La méconnaissance de notre histoire nous pousse à créer du neuf, du magnifique, alors que c'est une mauvaise redite de l'histoire. Il faut que nous revenions sur la notion de territoire, sur celle de l'archipel. Nous ne pourrons jamais développer La Désirade comme Le Moule. Chaque territoire a ses richesses dont il faut parler pour élaborer un projet. En effet, ces 60 dernières années, nous avons d'abord élaboré des projets pour les poser sur un territoire. Cela ne peut pas fonctionner, car vous n'allez pas pouvoir faire entrer les gens dans des choses pour lesquelles ils ne sont pas destinés.

**Ce qui fait le vouloir vivre-ensemble sur l'archipel de Guadeloupe, c'est bien parce que nous ne vivons pas ensemble.** Tant que nous ne comprenons pas cela, nous allons créer des problématiques qui n'existent que dans nos têtes. » Et de poursuivre : « nous devons réfléchir le territoire, et non pas parce que nous voulons nous débarrasser d'un profil de public en le déversant sur un autre territoire ». « **L'une de nos difficultés est que nous avons voulu urbaniser des terrains ruraux et que la rurbanisation n'a pas pris.** » « Nous aimons faire des mélanges, mais pas les évaluations de ceux-ci. Ce n'est pas que les territoires se meurent. Ce sont les logiques administratives et financières qui ne correspondent pas aux personnes. Or, elles ont encore la liberté de choisir où elles veulent vivre. »

Raymond Otto a ensuite affirmé : « Nous avons une logique francilienne que nous avons appliquée depuis 60 ans. Nous devons avoir nos propres outils de réflexion. Ce vouloir vivre-ensemble, nous le détruisons à petit feu, parce que nous ne respectons plus les rythmes de vie des gens. En terme d'animation du territoire, lorsqu'en 1976, on crée artificiellement Jarry et le centre de la Guadeloupe suite aux évacuations, cela donne comme résultat aujourd'hui un territoire morcelé avec des identités morcelées. Ce ne sont pas les EPCI qui vont venir régler cette question du vouloir vivre-ensemble, puisque chaque bassin de la Guadeloupe a sa propre sociologie et il ne sera pas possible de mélanger les gens. Même si administrativement, nous faisons des regroupements, il n'en reste pas moins que nous restons tous avec nos habitudes de vie. »

« Aujourd'hui, on a suffisamment de connaissances pour redévelopper la Guadeloupe, mais non pas en construisant des routes, en co-construisant un projet archipélagique, car quoiqu'on en pense, les gens fonctionnent toujours sur une identité singulière. Nous avons pensé que l'urbanisation allait casser une dynamique, mais non. Le travail fait doit être évalué et il ne faut surtout pas le reproduire, car la deuxième rénovation urbaine ne doit pas produire les mêmes erreurs que la première. Or, c'est ce que nous faisons,

subtilement, puisque **nous avons décidé que le vouloir vivre-ensemble passerait par un profilage des populations. Cela ne peut pas fonctionner.** Si vous mettez les mêmes personnes ensemble, comment allez-vous enrichir le territoire ? Pour l'avenir de la Guadeloupe, comment rééquilibrer le territoire qui ne nécessite pas que l'on passe par son centre ? »

**c) Troisième point d'Hélène Hippon : la nécessité de « proposer une démarche pluridisciplinaire, repérer les besoins, les priorités des différents publics cibles. Cependant, pour pouvoir passer à l'action et améliorer l'image, embellir, avoir une attractivité, il faut aussi comprendre la situation de cet hyper centre et de ses actions sur les quartiers péri-urbains ».**

Axel Grava a apporté quelques éclairages. « Trois questions me viennent. **Qui paye la ville ? Qui anime la ville ? Qui construit la ville ?** Le filigrane primaire est la question de la déconstruction de nos imaginaires, de nos postures et postulats sur la façon d'aménager, puisque nous architectes et urbanistes avons acquis dans les écoles un bagage qui n'est pas forcément en connexion avec les réalités du territoire. Il y a également des concepts : mixité sociale, décohabitation, etc. Le qui paye la ville aujourd'hui peut poser question. Est-ce que nous sommes dans une situation où ceux qui payent la ville, la pensent, vivent le pays ? Le patrimoine bâti que l'on perd ne peut se maintenir que par l'activité économique. On constate depuis un moment le déclin de l'industrie primaire et on tarde à la substituer par un autre modèle.

Autre question : qui anime la ville ? Lorsqu'on a des dents creuses en centres bourgs avec des problématiques en matière de sécurité, d'incendie, de vivre-ensemble, cette animation, à qui revient-elle ? Lorsqu'il y a vacance de l'utilisation de ce bâti, latence de mise en œuvre d'un projet urbain, qui prend en charge l'animation ? » Axel Grava a également précisé que « l'ingénierie citoyenne est en train de prendre de plus en plus à cœur l'aménagement de la ville, l'animation urbaine ».

**d) Echanges avec le public**

Hélène Hippon a relevé « **cette nécessité de passer de l'intention à l'action, de prendre en compte toutes les composantes de la société pour animer et embellir la ville, de travailler sur l'identité et le développement territorial** ».

> *Intervention du public - Philippe Abelli, chef d'entreprise* : « on aurait bien aimé animer les villes en initiatives économiques, mais on a du mal à trouver des endroits dans les centres bourgs ».

*Réponse d'Axel Grava* : Les ZAE, les zones franches urbaines et d'autres outils ont leur importance pour l'animation économique. Cependant, les bilans sur leur efficacité manquent, d'autant que certains abusent de ces outils, puis s'en vont en laissant ainsi un appel d'air.

*Réponse de Jacques Sainsily* : **il y a un peu moins de 10 ans, le CAUE a mis en place un outil appelé Mise en valeur du Patrimoine des Centres bourgs (MVPC)** et qui a permis de faire une étude expérimentale sur cinq communes guadeloupéennes, afin d'identifier les marqueurs de ces centres bourgs, leurs éléments attractifs et d'« apporter un diagnostic scientifique fondé sur les connaissances intellectuelles d'historiens, de géomètres, d'urbanistes, d'architectes, etc. sur le patrimoine. « A partir de ce diagnostic, nous avons pu comprendre l'identité du territoire, ses éléments constitutifs qui font de lui une authenticité par rapport à d'autres ».

**e) Focus sur le Réseau Urbanisme Durable de la Guadeloupe (RUDG)**

Hélène Hippon a rappelé : « Nous avons réfléchi avec nos partenaires sur la manière d'accompagner les territoires. Comment encourager ce cercle vertueux et trouver des solutions d'aménagement durable ? Comment préserver la qualité environnementale des opérations d'aménagement en respectant notre contexte local et en s'adaptant à ce fameux changement climatique ? » La coordination entre acteurs du cadre de vie, des maîtrises d'ouvrages publics, d'œuvre, universitaires, scientifiques, est portée par le Réseau Urbanisme Durable de la Guadeloupe (RUDG).

Axel Grava a expliqué que ce RUDG est « un service de proximité qui vise à favoriser l'intégration des questions environnementales dans les projets d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et les études urbaines. Pour ce faire, il s'appuie sur trois partenaires : le CAUE, l'Ademe et le CNFPT. L'idée est non seulement de disposer des outils en matière d'aménagement, d'urbanisme, de déchets et d'énergie, mais

aussi de favoriser leur diffusion au sein des petites mains de la territoriale et singulièrement des élus. Le RUDG, ce sont une vingtaine d'actions depuis 2012 (séminaires, formations, visites techniques, etc.) ».

Ses missions sont :

- identifier et collecter les ressources (savoirs et savoir-faire, actualités, initiatives, actions, outils, données, méthodes, etc.)
- structurer, diffuser et valoriser les informations par le moyen de sa plate-forme numérique [urbanismeguadeloupe.fr](http://urbanismeguadeloupe.fr)
- informer et former les acteurs pour faire progresser leur niveau d'exigence et leurs pratiques professionnelles
- stimuler les partenariats collaboratifs entre les membres du réseau en favorisant leur mise en relation pour répondre à leurs besoins et les orienter vers les compétences aptes à répondre à leurs attentes
- partager et promouvoir les démarches et initiatives exemplaires d'ici et d'ailleurs, pour favoriser localement la mise en œuvre de solutions concrètes et durables.

« L'outil phare est l'Approche Urbaine Durable (AUD) qui est une démarche favorisant les préceptes environnementaux dans les projets d'aménagement », a précisé Axel Grava. Son objet est ainsi d'accompagner des approches innovantes et durables tout en encourageant à lancer en parallèle la démarche Ecoquartiers, via l'intégration de ses critères pour faciliter la labellisation du projet. En 2017, il y a eu 12 lauréats AUD et Ecoquartiers en Guadeloupe.

#### **f) Zoom sur le CNFPT**

Hélène Hippon a relevé qu'en matière d'ingénierie, le CNFPT a tissé un partenariat local, national, et caribéen qui essaye de trouver les meilleures démarches pour répondre aux attentes et aux besoins des agents territoriaux. Jules Otto a précisé que cette démarche a débuté en 2010, avec le CAUE, son partenaire historique sur ces questions de patrimoine bâti, immatériel, de biodiversité : « Nous avons fait une convention avec le CAUE et bâti une offre de formations pour les agents territoriaux et de séminaires ». Le CNFPT collabore aussi avec l'Ademe, la DEAL et d'autres acteurs.

#### **g) Conclusions**

Raymond Otto a livré un avis tranché : « Il y a un paradigme en train de prendre naissance dans le bassin caribéen qui est l'absence de centre-ville. Les Caribéens ont pensé autrement, en privilégiant le dispatchage du tourisme sur l'ensemble des sites. A partir du moment où on connaît les richesses de notre territoire, on peut l'animer sans pour autant augmenter le coût de cette animation. » **Il s'agit donc d'accepter de changer de paradigme et de « faire notre propre boîte à outils avec nos propres références ».**

Hélène Hippon a ainsi conclu cette table ronde : « Pour aider nos collectivités, nos porteurs de projet, il nous faut raisonner au plus près des besoins, appréhender l'ensemble des priorités, des attentes des publics cibles, sans chercher à imposer une vision unique. On parle dès lors de convergence, de politique transversale. Comment construire des solutions étape par étape avec une méthode qui nous est propre et par l'action ? Il va falloir mettre en place de nouvelles pratiques fédératrices et adaptées. Tout cela va nous impliquer, nous permettre d'anticiper, de nous projeter dans le temps, d'arriver à expérimenter des projets exemplaires sur les territoires, d'être aussi solidaires, dans la recherche de mutualisations. »

## Seconde journée

La seconde journée d'échanges et de réflexion, via des conférences et tables rondes, s'est ouverte avec une table ronde proposée par GIG.

### V. Conférences (suite)

#### 1. Guadeloupe territoire numérique : les perspectives d'une transition numérique des collectivités en pleine réussite - GIG

*Intervenants :*

- **Gil Reynaud**, directeur général adjoint de GIG
- **Alain Reynaud**, directeur général adjoint de GIG
- **Nelly Joachim-Eugène**, chef de projet Ville numérique de GIG
- **Marie-Noëlle Reynaud**, directrice du pôle Education de GIG
- **Frédéric Uhlmann**, directeur Outre-mer et export de Berger-Levrault
- **Jean-François Lunel**, responsable des gammes de gestion de Berger-Levrault

En introduction, Gil Reynaud a déclaré : « nous avons vraiment mis le pied dans cette transition numérique et GIG est content d'en être un des maillons, d'accompagner les collectivités dans cette révolution ». Selon lui, le numérique est une « chance » pour le territoire pour différentes raisons :

- les nouveaux métiers, la Guadeloupe ne manquant pas de talents
- l'abolition des frontières physiques avec l'information qui circule dans le monde et la possibilité pour les entreprises de fonctionner bien au-delà de l'archipel
- les opportunités pour les jeunes et moins jeunes, car le digital touche tout le monde
- le numérique évolue, si bien qu'on est toujours en capacité de prendre le train en marche et de saisir les opportunités.

##### **a) Retour sur la création de GIG et ses évolutions**

Alain Reynaud : « J'étais jeune chef d'entreprise à la recherche de nouveaux clients. En 1982, j'ai sollicité le maire du Gosier, en lui expliquant que nous pouvions apporter notre concours à la réalisation du traitement des salaires de la collectivité. Il m'a accueilli les bras ouverts. (...) Avec un logiciel de traitement de la paye que j'utilisais pour les ouvriers de la canne, nous avons commencé à traiter la paye de la ville du Gosier. Puis, ont suivi celles de Petit-Bourg et Baie-Mahault. En 1985, nous avons équipé les collectivités avec une unité centrale dans une pièce dédiée, avec des énormes écrans posés sur les bureaux dans les services de la comptabilité. Ces machines pour traiter la paye ont représenté un grand changement dans le comportement des collectivités. Nous avons donc dû beaucoup nous battre et faire preuve de persévérance et de pédagogie pour les faire admettre.

En 1990, Félix Arron a démissionné d'IBM pour rejoindre GIG. (...) Nous avons cherché des solutions auprès de partenaires nationaux pour équiper l'ensemble des services des élections, de l'état civil, etc. Nous comptons 25 collaborateurs formés pour accompagner nos collectivités dans cette transition numérique ».

Alain Reynaud a également souligné que, grâce à cet accompagnement, aux solutions proposées par GIG, **les collectivités misent beaucoup sur la digitalisation pour faciliter la vie des citoyens.**

##### **b) La dématérialisation des finances**

Partenaire de GIG, la société Berger-Levrault est bien connue des collectivités. Libraire au départ, puis imprimeur, Berger-Levrault « a pris le virage de la dématérialisation il y a une trentaine d'années en faisant un investissement de masse dans les logiciels », a affirmé Frédéric Uhlmann. Il a expliqué que depuis une

dizaine d'années les collectivités sont de plus en plus poussées à la dématérialisation par des lois, réglementations. Signature électronique, dématérialisation des pièces justificatives, des marchés publics, paye, dépôt des factures pour les fournisseurs via un portail... Les collectivités ont été actrices de très gros changements.

Aujourd'hui, il y a un deuxième mouvement, du fait de « la pression des citoyens qui veulent obtenir des collectivités des services qu'ils ont quotidiennement dans le privé : demandes et paiements en ligne, envoi de réclamation, etc. ».

Jean-François Lunel a présenté différents produits répondant aux problématiques suivantes :

- échanges de documents avec les fournisseurs, fiches qui transitent dans les différents services et manque de traçabilité
- stockage des documents et sécurité/confidentialité
- signature avec obligation de se déplacer
- échanges avec les trésoreries
- coûts matériels, humains
- tâches à faible valeur ajoutée.

La réponse est la dématérialisation, via une offre complète d'outils et de services proposée aux collectivités afin de « répondre aux objectifs réglementaires, assurer une traçabilité, rationaliser les coûts, améliorer le processus, sécuriser les échanges », selon Jean-François Lunel. Cela porte sur les factures et très bientôt les bons de commande.

Félix Arron, directeur commercial de GIG, a précisé que quasi tous les clients de GIG sont désormais en « full démat' », c'est-à-dire une dématérialisation complète des flux et documents tels que les factures. « Nous nous sommes investis depuis quatre ans et les résultats sont concrets », avec nombre de collectivités en Guadeloupe qui ont franchi le pas.

### **c) Le portail citoyen**

Frédéric Uhlmann a rappelé que 80% des citoyens ayant aujourd'hui un smartphone, ils attendent d'avoir accès à des services et outils par ce biais. Aujourd'hui, la saisine par voie électronique est obligatoire, c'est-à-dire qu'un citoyen peut faire une demande par mail à sa collectivité et celle-ci doit être suivie.

Avant la dématérialisation, il était difficile de sonder la satisfaction des usagers, d'avoir des retours sur la qualité des services proposés et de faire avec la lourdeur des tâches administratives. Au niveau des citoyens, il y avait des insatisfactions face aux heures d'ouverture, au manque de suivi des dossiers, à l'obligation de devoir se déplacer pour effectuer des formalités ou encore la difficulté pour transmettre son point de vue. La solution complète de gestion de la relation citoyenne proposée par Berger-Levrault permet de répondre à de telles problématiques et d'améliorer la relation avec les usagers. L'image de la collectivité est aussi plus moderne et positive.

### **d) Le portail famille**

Nelly Joachim-Eugène a exposé différentes problématiques rencontrées par les citoyens auprès des collectivités : remplir des dossiers différents pour les inscriptions aux services et faire la queue chaque année pour effectuer ces inscriptions, puis chaque mois. Du côté des collectivités, il est difficile de réunir toutes les données pour établir des statistiques. Enfin, il y a un besoin de mutualisation des forces et d'assurer la continuité des services des affaires scolaires, de la caisse des écoles et des transports par exemple.

GIG a donc développé une solution, le portail famille, afin que les collectivités puissent proposer : le paiement en ligne (obligation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019) et un accès sécurisé pour pouvoir se connecter à tout moment à un espace en ligne qui contient les informations sur les membres de la famille et qui permet de s'inscrire aux différents services (restauration et transport scolaire, crèche et garderie, activités culturelles), de récupérer des documents administratifs.

Félix Arron a souligné que le portail famille répond à plusieurs problématiques avec la dématérialisation des documents fournis par les familles qui améliore le service à l'administré et la gestion en mutualisant les ressources.

### e) L'école numérique

Selon Marie-Noëlle Reynaud, le numérique répond à plusieurs problématiques : le décrochage scolaire, le décalage entre l'apprentissage scolaire et le monde actuel qui est connecté, la fracture numérique entre les enfants du fait des catégories sociales. L'école numérique permet d'apporter des outils modernes, auxquels tous les enfants ont accès. De plus, avoir une tablette dédiée à l'éducation permet d'intégrer d'autres ressources (sites internet, visualisation 3D pour la biologie et la géographie, etc.) et d'avoir la possibilité d'aller plus loin. « Cela permet d'avoir une différenciation pédagogique, c'est-à-dire qu'avec le numérique, on peut s'adapter aux enfants, créer des espaces particuliers en fonction de chacun. Le professeur peut améliorer sa pédagogie en intégrant toutes les ressources qu'il souhaite et en proposant d'autres types de support aux élèves. » Les enfants portent moins de charges grâce au cartable numérique qui rassemble tous les manuels en un seul et même outil.

Marie-Noëlle Reynaud a conclu : « L'idée est d'intégrer les outils que nos enfants utilisent déjà et vont pouvoir utiliser demain, captiver plus leur attention et faire évoluer la pédagogie scolaire. La collectivité a la fierté de préparer les jeunes citoyens aux métiers d'avenir, car travailler avec le numérique demain, c'est déjà s'habituer à ces outils aujourd'hui. » Et d'insister sur le fait qu'il faut « faire l'éducation au numérique par le numérique », c'est-à-dire « en intégrant les outils numériques au sein de l'école afin d'apprendre aux enfants comment les utiliser à bon escient pour travailler ». A noter que certaines collectivités l'ont déjà compris, comme celle de Saint-Martin qui a équipé quatre établissements (2 000 élèves) avec les solutions de GIG.

## 2. Territoires intelligents : sommes-nous prêts ? - Centre de Gestion

*Intervenants :*

- **Axelle Daijardin**, chargée de mission transfert et innovation à la Région Guadeloupe
- **Alexandra Boissinot-Leclère**, responsable du service aménagement et développement durable de la SEMAG, intervenant pour le compte de la Ville de Baie-Mahault concernant ce projet de technopole
- **Betty Fausta**, présidente de GuadeloupeTech, cluster de l'économie numérique en Guadeloupe
- **Edouard Bonnin**, directeur territorial Guadeloupe et Îles du Nord de la Banque des Territoires

*Modératrice :* **Mylène Colmar**, journaliste indépendante, consultante éditoriale, présidente de Plume Caraïbe

En introduction, Mylène Colmar a affirmé que le Centre de Gestion a souhaité l'organisation de cette table ronde, afin de mettre en lumière les enjeux et perspectives économiques, sociales, sociétales, mais aussi les défis à relever, concernant le fait que la Guadeloupe devienne un territoire intelligent, une smart island, dans les prochaines années. Nombre d'acteurs, publics ou privés, sont impliqués. Côté public, des stratégies ont déjà été élaborées et sont en train d'être mises en œuvre, avec des projets d'envergure comme la technopole Audacia Caraïbes. Côté privé, des idées, des projets, des services existent déjà, proposés par des startups, entrepreneurs, grandes entreprises. Cependant, ce territoire intelligent guadeloupéen est encore en cours de construction. Quels sont les moyens humains, techniques et financiers indispensables ?

### a) La stratégie de la Collectivité régionale pour une Guadeloupe territoire intelligent

Axelle Daijardin a d'abord tenu à faire une mise au point. La première image mentionnée pour le terme de territoire intelligent est souvent celle d'un espace urbain interconnecté en lien avec le monde du numérique : des capteurs, des applicatifs pour apporter un certain nombre d'informations, gérer des objets connectés à distance, etc., soit une vision très numérique et technologique. Cependant, « derrière ce terme, se cachent d'autres mots-clés : green city, éco-cité ou encore ville durable. Nous devons donc prendre plus de recul pour saisir les enjeux. **Même si les TIC sont au cœur d'une démarche de territoire intelligent, ce sont surtout des outils qui permettent de glaner un certain nombre d'informations et doivent être mis en œuvre en cohérence avec une stratégie globale visant à apporter une réponse durable et économe aux besoins des citoyens.** »

Selon elle, rendre un territoire intelligent, c'est d'abord vouloir faire partie de la réponse aux changements climatiques et globaux et pour ce faire, il faut réussir à concilier les piliers économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans une démarche systémique alliant gouvernance participative et gestion raisonnée de nos ressources naturelles. Cet ensemble stratégique doit être défini, puis il s'agit d'identifier les outils numériques qui pourront lui servir.

Afin de parvenir à ce territoire intelligent, il faut entrer dans ce processus où on fait évoluer les modes d'organisation industrielle, économique, sociétale, pour pouvoir arriver à de l'habitat intelligent, une meilleure gestion des ressources, de l'économie circulaire, etc. Et pour cela, il faut innover afin d'apporter des services beaucoup plus performants. « **Un territoire innovant place nécessairement l'innovation au cœur de sa démarche** » a insisté **Axelle Daijardin**. Et de poursuivre : « Sommes-nous prêts pour un territoire intelligent ? Nous avons quelques bases dans la mesure où ses fondements sont inscrits dans nos schémas stratégiques (SDUN, SRI-S3, SDAN, PRERURE. » Elle a ainsi rappelé qu'avec le SRDEII, la Région Guadeloupe a mis l'innovation au cœur du développement du territoire et œuvre via divers axes :

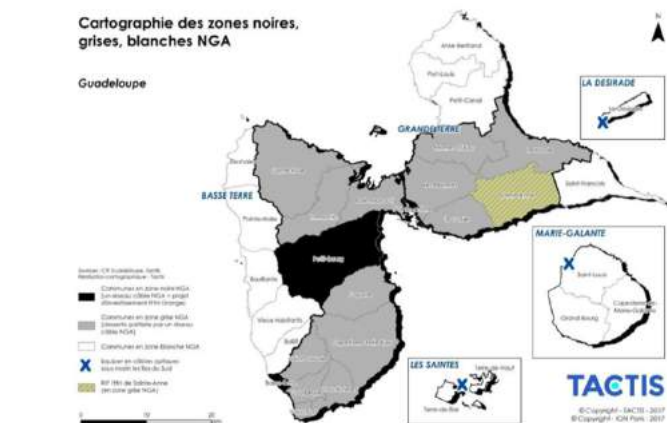
- structurer un écosystème d'innovation (RRI, technopole de service, pépinières, incubateurs, tiers- lieux, plateaux techniques, clusters et pôle de compétitivité)
- accompagner la mutation numérique des entreprises et institutions publiques
- conforter les infrastructures existantes (aéroport, port)
- se doter d'infrastructures numériques performantes (THD)
- soutenir les projets structurants des territoires (exemples : Lizin Santral, Audacia Technopole Caraïbes, rénovation des éclairages urbains)
- favoriser le déploiement des projets d'économie circulaire et de circuits courts
- accompagner les projets d'économie collaborative.

Axelle Daijardin a également affirmé que l'ambition présentée dans le SDAN est de permettre que tous les logements et entreprises guadeloupéens soient éligibles au Très Haut Débit (technologie de la fibre optique) à horizon 2022 au plus tard, par la combinaison d'investissements privés et publics. En ce sens, l'intervention de la Région Guadeloupe repose sur deux axes complémentaires menés en parallèle :

- assurer l'interconnexion des îles du sud par des câbles sous-marins en fibre optique (mise en service prévue pour fin 2019) ;
- piloter, planifier et coordonner le déploiement des infrastructures fixes numériques de manière à rendre éligible, à horizon 2022, l'ensemble des foyers et entreprises de Guadeloupe au très haut débit, pour l'essentiel au moyen des technologies FTTH.

« En regardant la cartographie des zones de couverture en Très Haut Débit, nous notons qu'il y a de moins en moins de zones blanches. »

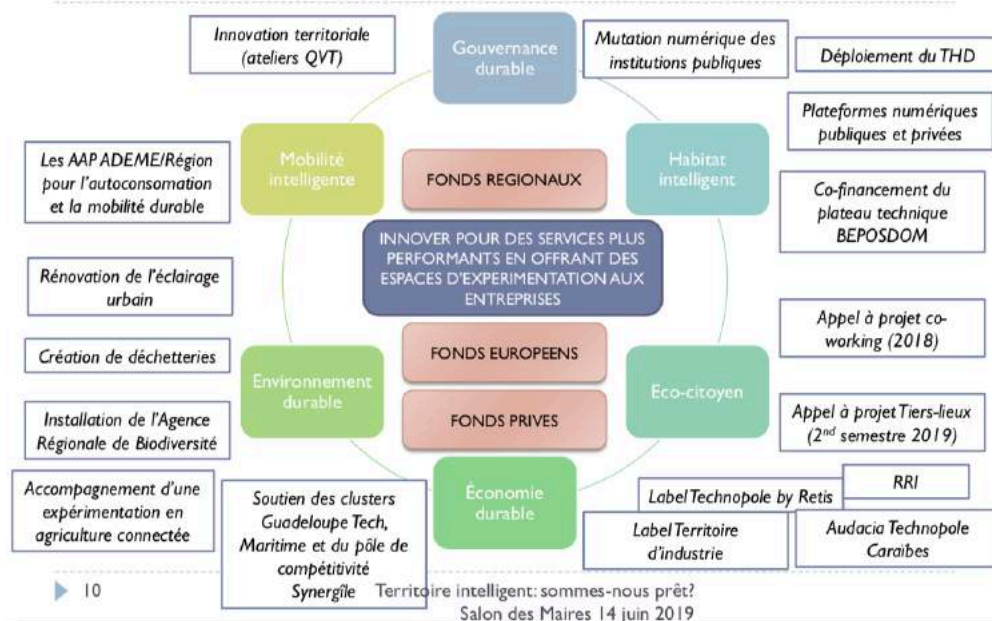
## Cartographie des zones de couverture en Très Haut Débit



Territoire intelligent: sommes-nous prêts?  
Salon des Maires 14 juin 2019

Autre point abordé par Axelle Daijardin : « l'ensemble des interventions régionales au service de ce territoire intelligent. »

## Les interventions régionales au service d'un territoire intelligent



« Pouvoir aller un peu plus dans cette démarche de territoire intelligent nécessite de plus impliquer nos entreprises innovantes apporteurs de solutions intégrées dans nos démarches. Pour faire appel à elles, trois moyens :

- les subventions

- les marchés d'innovation pour favoriser l'émergence de solutions innovantes :

> les procédures « traditionnelles » permettant la prise en compte de solutions innovantes

\_ marché de R&D

\_ dialogue compétitif

\_ marché concurrentiel avec négociation

\_ marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

> le partenariat d'innovation : « le législateur nous a mis à disposition ce dispositif qui permet d'intégrer l'ensemble de la démarche d'innovation - de la phase d'expérimentation à l'acquisition - pour s'assurer que l'outil mis en œuvre au service du citoyen est performant, cohérent et répond parfaitement au besoin ».

- start-up d'Etat et de Territoire, une nouvelle manière de construire des services publics numériques :

\_ une équipe resserrée : deux à quatre personnes financées par une administration pour créer un service innovant ayant pour principal but la satisfaction de l'utilisateur - principe de l'intraprenariat

\_ un appui opérationnel de la communauté beta.gouv.fr (programme de formation, pré-incubation, incubation, accélération)

\_ le portefeuille de startups d'Etat <https://beta.gouv.fr/startups/>

\_ les incubateurs de startups d'Etat <https://beta.gouv.fr/incubateurs>

\_ la première startup de territoire dans les Hauts de France <https://startupdeterritoire.fr/>.

Et de conclure : « j'insiste sur cette démarche de partenariat d'innovation et de startup d'Etat qui sont les moyens les plus flexibles et les plus pertinents pour nous permettre de mettre en œuvre une stratégie et une démarche de territoire intelligent ».

### b) Audacia Technopole Caraïbes : réinventons la ville



Alexandra Boissinot-Leclère a complété les propos d'Axelle Daijardin « en présentant une opération d'aménagement concrète et qui pourrait être l'exemple, à petite échelle, de la ville intelligente de demain sur le territoire guadeloupéen ». Ce projet est le fruit d'une longue réflexion conduite par la Ville de Baie-Mahault et ses partenaires qui sont la Région Guadeloupe et la Communauté d'agglomération Cap Excellence. Baie-Mahault a souhaité ensuite que la SEMAG l'accompagne en tant que maître d'ouvrage délégué. Le projet a été attribué au groupement conduit par Marc Jalet.

« Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement économique et de l'attractivité de son territoire, la Ville de Baie-Mahault a souhaité créer la première technopole guadeloupéenne qui pourrait être le laboratoire de la ville intelligente de demain. » Pour aboutir à cette opération, il a fallu répondre à ces questions : « quelle urbanité inventer en Guadeloupe à l'aune du développement urbain, économique et social, marqué par l'incontournable prégnance du développement durable, de la transition énergétique et des risques majeurs ? Quelle nouvelle mixité des fonctions créer pour relever ce défi ? La mise en œuvre de l'opération se veut être une alternative et un nouveau paradigme de la ville guadeloupéenne. Elle est pensée comme un lieu où les fonctionnalités et aménités urbaines se croisent. C'est l'image de la conception urbaine du Baie-Mahault 2030 ».

La Ville de Baie-Mahault souhaite ainsi créer un quartier à haute valeur ajoutée de développement dédié aux activités suivantes :

- technologie de l'information et de la communication
- énergies renouvelables
- transformation agro-alimentaire
- recherche & développement
- sciences et techniques de la mer
- étude des risques majeurs
- enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs et de commerce)
- centre d'affaire.

Alexandra Boissinot-Leclère a souligné qu'« il s'agit donc d'articuler les fonctions et de jouer la carte de la spécialisation territoriale. La technopole doit être l'interface économique, technologique et universitaire entre la zone de Jarry existante et le centre urbain résidentiel de Baie-Mahault. Sa spécialisation territoriale permettra la création d'une offre tertiaire nouvelle génération qui intégrera directement de l'innovation au sein des entreprises mais aussi des espaces publics pour les utilisateurs. Le souhait est que la technopole devienne énergiquement autonome et qu'elle soit exemplaire sur les plans architectural et environnemental. Enfin, il s'agit de jouer la complémentarité économique et non la concurrence avec les autres zones d'activités économiques qui sont en pleine requalification. »

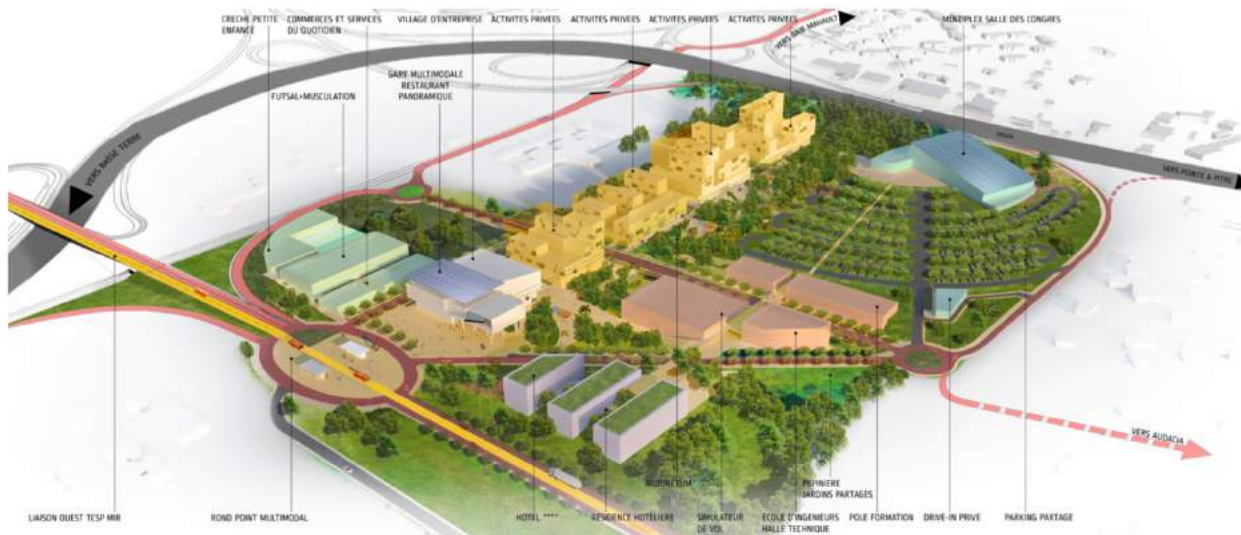
En plus de ces enjeux, la Ville de Baie-Mahault a inscrit des cibles à atteindre dans cette opération :

- un cadre de vie sain, avec la lutte contre les Ilots de Chaleur Urbains
- la végétalisation des espaces, le développement des jardins urbains
- le développement d'une gestion raisonnée de l'eau et du recyclage des déchets
- le développement des modes de transport alternatifs et doux
- l'intégration du projet aux promenades vertes et bleues à plus grande échelle de l'agglomération de Cap Excellence.

Alexandra Boissinot-Leclère a ensuite présenté le plan d'aménagement qui « répond de façon concrète, innovante et vertueuse à toutes ces cibles ».



**PLAN D'AMENAGEMENT**



**Chiffres clés :**

- 25 hectares
- 93 000m<sup>2</sup> de Sdp d'activités et de services,
- 20% de la surface végétalisée

Un des premiers enjeux a été de rendre accessible la technopole, notamment en le connectant à Jarry et au futur Marché d'Intérêt Régional. La trame verte dessert plusieurs pôles : services, pôle médical, gare multimodale, activités high tech et innovation, recherche et innovation avec les pépinières d'entreprises et incubateurs, centre d'affaires, etc.

Enfin, Alexandra Boissinot-Leclère a exposé les facteurs clés qui feront de la technopole une réussite :

- avoir une gouvernance forte et dédiée au projet : un comité de pilotage a été monté en 2019 avec des partenaires publics, privés et l'Université des Antilles ;
- prendre le temps de la réflexion sur le projet d'aménagement : la Ville a démarré cette réflexion depuis 2009. Elle a aussi lancé un dialogue compétitif et sélectionné la maîtrise d'œuvre urbaine au bout de six mois ;
- engager un marketing territorial rendant le site attractif pour doter ce territoire d'une image et d'une attractivité fortes. « Il s'agira de nourrir cette image pour attirer les appétences à l'échelle guadeloupéenne, mais aussi caribéenne, voire internationale. »

**c) Smart-city : quelles actions pour développer la CIVITECH et l'Open Innovation dans les collectivités plus connectées et intelligentes dans la Caraïbe ?**

Betty Fausta a rappelé qu'« énormément d'acteurs sur le terrain travaillent pour les collectivités guadeloupéennes mais rayonnent aussi au niveau national, international ». Elle a également présenté Guadeloupetech, une association née en 2013, qui compte 135 membres et constitue un écosystème fort. Le cluster agit à plusieurs niveaux : animation de la filière numérique, organisation d'événements, mais aussi réflexion sur la société de demain et projets avec des institutions et des entreprises sur des politiques publiques, des dossiers techniques, pour changer la Guadeloupe. Elle a ensuite insisté sur le fait qu'« il n'y

a pas de ville intelligente si on ne pense pas open innovation, pas de ville intelligente et connectée si on ne pense pas CIVITECH. C'est une tendance, une dynamique mondiale ».

Selon Betty Fausta, avec la smart city, l'objectif est de préparer dès maintenant le futur, en préservant la ressource, le rapport avec les différents acteurs, en reprenant certaines anciennes pratiques pour les moderniser avec des nouveaux outils. Par ailleurs, « les enjeux revêtent une forme particulière au sein de notre territoire qui a connu l'esclavage, est en milieu tropical et surtout a une façon de voir le rapport humain de manière différente ». Le « lyannaj » et le « koudmen » (la collaboration, le partage), des valeurs qui font partie de notre héritage, sont celles de l'open innovation.

Elle est revenue sur le cadre réglementaire Open Data, gestion de la donnée, CIVITECH en citant plusieurs textes :

- l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
- la loi n°2016-1321 pour une République numérique promulguée le 7 octobre 2016
- le RGPD, règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles
- la loi Valter du 28 décembre 2015 sur la réutilisation des informations du secteur public entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

Elle a aussi livré les points clés de l'innovation :

- retrouver la maîtrise de nos données, notamment celles gérées par des tiers dans le cadre de délégations ;
  - s'assurer de la possibilité légale de publier l'information ;
  - mettre en forme correctement les données en vue de leur publication ;
  - s'assurer de la mise à jour des données le nécessitant ;
  - créer de la valeur ajoutée aux données en les exploitant, par exemple grâce à des outils de datavisualisation.
- « Les communes doivent se poser la question sur les données qu'elles collectent, faire en sorte que les données soient croisées à plus grande échelle afin que des startups puissent les accompagner afin de concrétiser des projets d'applications, de portail partagé, etc. »

Betty Fausta a assuré que « la Guadeloupe est déjà dans cette dynamique de territoire connecté, avec des acteurs qui proposent des solutions made in Guadeloupe ou importées. L'expertise est là ». Cependant, « il faut savoir quel type de smart city nous voulons : est-ce un territoire fait d'un morceau par-ci et d'un autre par-là, ou est-ce un territoire pensé comme un territoire global et cohérent ? ». Afin d'alimenter la réflexion, elle a partagé quelques études de cas :

- à Medellin en Colombie, un projet de réduction de la pauvreté, de lutte contre la criminalité et d'amélioration de la mobilité ;
- à Lyon, la première Smart City à impact écologique avec la création d'emplois et d'entreprises en hausse, des smartgrids en expansion, des jeux de données ouvertes ;
- des smart cities à impact insulaire.

#### **d) L'accompagnement de la Banque des territoires concernant les territoires intelligents**

Edouard Bonnin a livré les modalités d'accompagnement de la Banque des territoires pour les territoires intelligents et smart cities :

>de nombreuses études et guides :

\_études généralistes/guides méthodologiques : étude Syntec « Smart City, gadget ou valeur collective », guide Firip « Construire son Smart Territoire », guide CDC « Smart City vs Stupid Village », etc.

\_études thématiques : guide sur les Civic Tech, guide sur le WiFi territorial, étude « IoT (objets connectés) », etc.

> des services numériques :

\_la plateforme de la banque des territoires propose désormais un annuaire des entreprises de la Smart City qui présentent leurs offres innovantes : [www.banquedesterritoires.fr/annuaire-smart-city](http://www.banquedesterritoires.fr/annuaire-smart-city)

\_un service de datavisualisation à destination des villes Cœur de Ville (CDV).

> Des offres en cours de construction.

\_tiers-lieux : une étude en cours. Des travaux de construction d'offre à destination des villes CDV en cours.

\_commerces et numérique : une étude-benchmark en cours.

- > Investissement dans des projets innovants (création de sociétés de projet, montages innovants...)
- > mise en relation avec les entreprises dans lesquelles la Banque des territoires a investi
- > financement de l'ingénierie dans le cadre du programme Cœur de Ville.

« Nous, Caisse des dépôts, Banque des territoires, sommes à la frontière entre les secteurs public et privé. Au niveau du secteur privé, nous investissons au capital en direct dans des entreprises innovantes dans les domaines de la mobilité, l'éducation numérique, l'e-tourisme ou encore l'environnement. Nous aidons les entreprises à se développer, mais nous fournissons également un accompagnement aux collectivités locales. La collectivité étant un acteur majeur dans la définition de la stratégie de la smart city, nous avons développé une offre d'ingénierie spécialisée sur la ville intelligente.

La Banque des territoires est très impliquée dans l'Action Coeur De Ville, avec 50 millions d'euros de fonds propres dédiés à l'innovation et aux smart solutions pour faire émerger et renforcer la dimension innovante et smart des projets. En Guadeloupe, cela concerne Pointe-à-Pitre, Abymes et Basse-Terre, mais des solutions peuvent être proposées à l'ensemble des collectivités. »

L'ingénierie étant très importante pour les collectivités, la Banque propose trois types d'accompagnement de la conception des projets à leur réalisation :

- appui méthodologique et études thématiques : stratégies en amont, accompagnement à la gouvernance des projets, assistance à la définition de la commande
- ingénierie opérationnelle : études opérationnelles et de faisabilité, aide au montage financier et juridique, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et le pilotage de projets innovants
- expérimentation, prototypage, test d'usage : soutien à l'expérimentation et au prototypage d'une innovation, appui méthodologique à l'expérimentation.

Edouard Bonnin a précisé que la Banque des territoires ne finance pas l'acquisition de matériel. L'ingénierie peut donner lieu à un co-financement pour les collectivités, mais pour celles qui ont des difficultés à dégager des moyens financiers, la banque des territoires a la capacité de financer à 100% les ingénieries via un marché à bon de commande. Enfin, la Banque des territoires a monté un centre de compétences spécialement sur les smart cities, en sélectionnant des cabinets qui peuvent intervenir lors des différentes phases des projets. « Sur sollicitation des collectivités, nous pouvons, mobiliser cette ingénierie et la mettre à disposition directement auprès des collectivités. Concernant la mise en œuvre des projets, la Banque des territoires peut aussi aider à financer. L'intérêt pour nous est d'être intégrés le plus en amont possible pour aider à structurer les projets et ainsi assurer leur viabilité financière. »

#### **4. Focus sur la donnée, « le capital des collectivités » - CNFPT**

*Intervenant : Nicolas Lubar, spécialiste en systèmes d'informations, transformation digitale et intelligence des organisations*

Nicolas Lubar a souhaité attirer l'attention sur la donnée, « le capital des collectivités, l'outil ne faisant que manipuler des données ». Il est revenu sur l'aspect obligatoire du Règlement général sur la protection des données : « les collectivités qui manipulent des données - papier ou numériques - doivent désigner un délégué à la protection des données. Le CNFPT peut les accompagner dans ce cadre.

« Le territoire intelligent, oui, mais il faut commencer - ou voir en parallèle - par le fait que la collectivité soit intelligente. Cette intelligence ne peut que s'appuyer sur des données dont la véracité est parfaite, ce qui est rarement le cas. Soyez-y sensibles, quelle que soit la batterie d'outils. A mon sens, l'organisation intelligente ne doit pas commencer par l'outil. »

#### **5. Enjeux de la e-administration - CCI IG**

*Intervenants :*

- **Bruno Otvás**, chef de service assistance informatique aux collectivités de la Région Guadeloupe

- **Laurent Vergerolle**, expert en accessibilité numérique, membre du groupe de travail AccessiWeb
- **Julien Geoffroy**, gérant de GEOTRA, société spécialisée en systèmes de géolocalisation d'information géographique/adressage/cartographie/déchets
- **Stéphane Selbonne**, gérant de Spoconline, relai d'information via une application mobile, objets connectés

*Modératrice* : **Sylvine Némorin**, chargée du numérique à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe (CCI IG)

En introduction, Sylvine Némorin a expliqué que la CCI IG a souhaité organiser cette table ronde parce qu'elle est « convaincue de la nécessité de la modernisation de l'action publique qui passe, entre autres, par une accélération de la transition numérique. Des solutions digitales permettent par exemple une simplification des services publics, une amélioration de leur efficacité au quotidien au service des citoyens ».

### **a) Rappel du cadre réglementaire de la digitalisation des collectivités**

Bruno Otvás, en charge de faire le lien entre les infrastructures (notamment le déploiement de la fibre optique) et l'accompagnement des entreprises, a indiqué qu'il contribue ainsi à une meilleure compréhension des usages numériques. Les missions principales de son service sont d'« accompagner le processus numérique, sensibiliser, être une aide à la décision et à la mise en œuvre des usages numériques. Nous ne faisons pas d'ingérence dans les affaires des communes, nous les accompagnons ».

Par la suite, il a exposé les principaux éléments du cadre légal : la correspondance usager/administration, le droit d'un usager à solliciter sa collectivité et d'avoir en retour une réponse, le RGPD, directive européenne qui doit être appliquée, les marchés publics, la dématérialisation des actes financiers en 2021, etc. Puis, il a rappelé **des notions importantes : principes d'égalité, de continuité et de mutabilité.**

Il a invité les collectivités à s'organiser intelligemment en interne afin qu'il y ait une opérabilité entre elles, « de façon à répondre au mieux aux entreprises privées qui les sollicitent et sont des partenaires afin que nous ayons une efficacité et une intelligence collectives ».

Concernant le champ de compétences des collectivités de proximité, deux grands axes :

- au regard des usagers : sensibilisation aux TIC, animation du service public, valorisation du territoire, etc.
- au regard du monde économique : accompagnement des entreprises avec des plateformes collaboratives, portails de promotion du territoire, dématérialisation des relations de travail, de la chaîne comptable.

Dans le cadre du RGPD, il a rappelé que « la problématique est le recensement des données à caractère personnel » et que l'organisme régulateur est la CNIL, détentrice d'un certain nombre de bonnes pratiques ; il suffit de la consulter via son site. Le CNFPT est aussi un partenaire aguerri, par le biais des formations. De plus, « le RGPD oblige à désigner en interne un délégué à la protection des données dont les missions principales sont : informer, sensibiliser, veiller au respect de la réglementation, responsabiliser et alerter, analyser et contrôler, établir un document recensant tous les processus numériques. Placé au plus haut niveau décisionnel, il doit être en amont de tout processus et doit être en charge de la médiation de manière à mettre du liant au niveau des services impactés. »

Par ailleurs, concernant les marchés publics, la Région Guadeloupe a mis en place une plateforme nommée e-Guadeloupe via laquelle les collectivités ont la possibilité de déposer leurs marchés, de les gérer.

### **b) Accessibilité numérique : comment être en conformité avec la législation qui impose que tous les sites des administrations soient accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

Laurent Vergerolle a d'abord précisé que le Groupe de Travail AccessiWeb (GTA), dont il est membre, est constitué de personnes consultées par la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication (DINSIC) de l'État, concernant la transition numérique au niveau de l'accessibilité. Puis il a rappelé que l'accessibilité numérique est le fait que tout individu puisse accéder à l'ensemble des ressources numériques sur tous types de support disponibles. L'idée est de pouvoir donner à tout le monde le même niveau d'information, quelle que soit sa situation de handicap et quel que soit le support par lequel il accède aux informations numériques mises en ligne. « Ce n'est pas concevable qu'un non voyant ne puissent pas accéder aux mêmes informations qu'un voyant », a-t-il insisté.

Le rôle de l'expert en accessibilité numérique est d'aider à faire les meilleurs choix concernant l'ensemble des ressources afin que l'information parvienne à tous les publics. Laurent Vergerolle a souligné qu'il est indispensable de l'intégrer dès le début des travaux. Dans cette période de transition numérique, le décideur doit faire appel à lui en amont des choix à faire pour les plateformes numériques.

Concernant le cadre réglementaire, depuis 2005, il existe en France une loi pour l'égalité des droits et des chances qui demande d'inclure les personnes en situation de handicap. « Cela n'a pas été suivi ». « En 2016, l'Europe a sorti une directive européenne relative à l'accessibilité des sites internet et applications mobiles des organismes du secteur public (collectivités, Etats, université, etc.). En 2018, nous avons été consultés par la DINSIC pour pouvoir retranscrire cette directive dans le droit français. La chance a été que nous avons pensé depuis 2012 à l'inclusion des personnes en situation de handicap. La DINSIC et le GTA ont pu créer une norme de travail, le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA), document qui définit l'ensemble des normes permettant de construire une plateforme numérique accessible. » A noter que **suivant la directive européenne, toutes les plateformes doivent être accessibles au niveau européen. « En 2020, les contrôles débiteront.** Les collectivités doivent prendre le pas et dès aujourd'hui réfléchir à l'accessibilité numérique », a insisté Laurent Vergerolle.

Il a également abordé la question du coût, puisqu'il s'agit de faire appel à un expert, de préférence en amont de la mise en place de plateformes. Pour celles qui sont déjà en ligne, il faut lancer un travail d'audit effectué par un expert qui pourra identifier les règles non respectées et indiquer les changements indispensables. Des structures accompagnant les services publics peuvent prendre en charge une partie du coût de ces audits.

### **c) Application de géolocalisation : comment cette nouvelle technologie peut être appliquée à certains métiers des collectivités et en améliorer l'efficacité ?**

Julien Geoffroy a commencé par affirmer que « la géolocalisation est un terme très large, lié à la transition numérique et ce sont toutes deux des nouveautés. Le constat aujourd'hui est que même si nous nous les sommes appropriés bon gré mal gré, nous avons tout de même du mal à les intégrer dans notre fonctionnement et notre évolution. »

Il a ensuite explicité le principe de la géolocalisation qui est « la possibilité de donner une coordonnée géographique à un élément et la remonter pour avoir sa position ». GEOTRA, entreprise de six collaborateurs, propose des outils de géolocalisation, notamment pour les véhicules. « Les collectivités demandent souvent le positionnement des camions à ordures ménagères afin de s'assurer que le suivi de collecte a été réalisé. Non seulement nous sommes capables de suivre et géolocaliser les camions qui collectent les poubelles, mais aussi d'identifier le propriétaire du bac, le nombre de levées, le poids du container ».

Julien Geoffroy a aussi expliqué que « **la donnée est fondamentale.** Sur ce même exemple des ordures ménagères, nous sommes capables de positionner un camion et de dire qu'il a une coordonnée x ou y. Par contre, chez nous en Guadeloupe, le territoire est adressé à 25%, donc nous ne sommes pas capables de dire qu'il est à la rue x ou y. Nous avons de très bons outils, mais nous ne pourrions jamais les développer tant qu'il n'y a pas un adressage cohérent. Par exemple, les données remontées à l'Institut national de l'information géographique et forestière dont nous sommes partenaires, sont très pauvres, car certaines communes ont beaucoup avancé sur ce sujet mais n'ont jamais remonté les données, ce qui fait que nous ne les possédons pas. Cette problématique doit être prise en compte. Elle nous a amené au Système d'Information Géographique (SIG) qui est très simple et qui permet de mettre en musique différentes couches cartographiques en fonction des thématiques (incivilités, cimetières, aménagements urbains, cadastres, espaces verts, réseaux, etc.) pour les faire communiquer, les lier les unes aux autres par la géographie, et ainsi pouvoir prendre des décisions par la suite. Le SIG permet de centraliser les données pour les rendre intelligentes. Ses objectifs sont simples :

- améliorer la gestion du patrimoine de la collectivité
- optimiser le fonctionnement des services
- mieux répondre aux administrés, en communiquant directement avec la population via internet
- faciliter la prise de décision des responsables
- rendre compte des actions publiques menées

- générer des économies, car la situation est de plus en plus complexe, nous devons trouver des solutions ».

#### **d) Communication digitale/digitalisation des services aux citoyens : comment le digital peut-il s'appliquer aux problématiques des collectivités et est-il opportun de le faire ?**

Stéphane Selbonne, ingénieur systèmes et réseaux d'information, a créé l'entreprise Spoconline qui travaille sur l'intelligence de territoire, la smart city. « Chez nous, j'aurais plus tendance à dire smart island, parce que notre territoire a des spécificités sociales, culturelles marquées, une démographie et une histoire particulières, les usagers ont eux aussi des comportements particuliers », a-t-il précisé.

Depuis deux ans, Spoconline a déployé sur le territoire plus de 7 000 capteurs qui relèvent une foule d'informations, de données permettant, par exemple, de déterminer le nombre de personnes dans une salle, de savoir quels équipements apporter après un tremblement de terre. « **Disposer d'une donnée est important, mais il faut ajouter l'intelligence derrière pour l'utiliser à bon escient**, a-t-il souligné. Nous ajoutons des systèmes qui permettent de donner une intelligence particulière. Par exemple, je vais pouvoir proposer à une mairie le plus court chemin pour collecter les ordures ménagères. »

Stéphane Selbonne a poursuivi : « on observe à l'échelle mondiale un élan de modernisation et d'adaptation des services publics aux technologies numériques. L'internet des objets va nous sur-polluer. Une des problématiques est donc de savoir comment gérer ces objets et cette pollution. Cela porte sur plusieurs thématiques : l'e-santé, le shopping intelligent, les bâtiments et rues intelligents, l'éclairage public, la gestion de l'eau, le système de parking. Tous ces thèmes permettent aux collectivités et aux entreprises d'améliorer l'usage des services publics, le quotidien des usagers. Le fait de pouvoir déployer des objets connectés sur le territoire va nous permettre de répondre aux problématiques. »

Stéphane Selbonne est revenu sur l'importance de l'accessibilité de l'information : « Il faut que le citoyen puisse connaître et s'appropriier son territoire. En Guadeloupe, nous sommes hyperconnectés, nous parvenons à utiliser des systèmes a priori très technologiques, mais cela prend du temps. Il faut pouvoir mettre en place une pédagogie auprès des citoyens et les informer systématiquement que des nouveaux moyens sont mis à leur disposition pour pouvoir utiliser ces technologies. Cela passe aussi par l'appropriation de compétences nouvelles au sein des collectivités. Or, les collaborateurs n'ont pas tous le même niveau, degré d'affinité avec le digital. Cela implique donc une gestion du changement, une pédagogie à mettre en œuvre vis à vis d'eux. Cela prend du temps de vulgariser l'utilisation du digital et former les collaborateurs, les aider à appréhender ce nouveau paradigme ».

#### **e) Echanges avec le public**

> *Remarque et question de Marie Nita Foucan, adjointe au maire de la ville de Morne-à-l'Eau :*  
« Concernant le développement numérique en Guadeloupe, tout cela me laisse perplexe par rapport à l'agenda pour la mise en œuvre du numérique au niveau des villes, l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap... Nous avons en Guadeloupe énormément de zones blanches. Nous avons trop de lenteurs dans nos décisions. Nous faisons beaucoup de constats, mais les actions pour aider les collectivités prennent du temps. Or, les élèves ont besoin de ces systèmes et outils pour travailler. Ils font parfois des kilomètres et des kilomètres. Ne serait-ce que pour utiliser le portable, cela est difficile dans certaines zones. La Région Guadeloupe a mis en place un schéma. A quel point cela en est-il ? Il reste trop de zones d'ombre en ce qui concerne nos évolutions numériques. »

*Réponse de Laurent Vergerolle :* « L'une des erreurs que nous faisons régulièrement est de mener les projets séparément. Internet existe que vous l'ayez ou pas. Par exemple, depuis 2016, les bâtiments doivent permettre la connexion à la fibre optique. Aujourd'hui, alors que cette réglementation existe, beaucoup de chantiers de construction ont été validés sans cette norme dans les bâtiments. Résultat : maintenant que la Région Guadeloupe veut connecter ces bâtiments, des travaux doivent être effectués. La réglementation existe et doit être appliquée. Votre charge est de **prendre du recul, découper tous ces projets et voir dans quelle mesure vous pouvez les mener de front, car vous ne pouvez pas le faire séquentiellement**. La réglementation existe ; en 2020, vous serez contrôlés, vous devez mettre vos plateformes aux normes.

Quand vous validez vos différents travaux, vous devez vous assurer que toutes les réglementations en rigueur qui vont avoir une incidence sur le développement du territoire dans le futur et sur votre projection

de smart city, island, sont déjà respectées. Les manquements ne doivent pas vous impacter au niveau de votre gestion de projet ».

*Réponse de Fabrice Morvan, responsable de l'aménagement numérique du territoire au sein du Conseil régional :* « Nous ne sommes pas lents, mais les travaux vont prendre du temps. La difficulté est que, lorsque nous voulons implanter un pylône, nous ne trouvons pas de terrain. Nous avons précisé que **nous voulons implanter 30 pylônes sur le territoire, nous n'avons réussi jusqu'à présent à n'en mettre que 12**. Tout le monde veut internet, mais personne ne veut d'antenne près de sa maison. Nous travaillons pour avoir un territoire connecté à 100% au très haut débit d'ici 2025. »

## **6. Développement économique : nouvelles postures, nouvelles méthodes pour valoriser les ressources locales / Favoriser l'émergence de projets alimentaires territoriaux - Banque des territoires**

*Intervenant : Sylvain Baudet*, chargé de mission au sein du service Territoires Conseils de la Banque des Territoires

### **a) Développement économique : nouvelles postures, nouvelles méthodes pour valoriser les ressources locales**

En préambule, Sylvain Baudet a affirmé que « sur le champ du développement économique, nous devons questionner le rôle des collectivités dans un contexte de :

- contraintes sur le plan des ressources financières qui pèsent sur la capacité des collectivités territoriales à intervenir
- redécouverte des ressorts endogènes de développement
- transition écologique qui invite les territoires à se questionner sur leurs ressources spécifiques naturelles et immatérielles ».

Il a aussi rappelé les missions de Territoires Conseils, dont le public cible est les communes de moins de 10 000 habitants, les intercommunalités et les territoires de projet :

- informer les élus et leurs collaborateurs via le service de renseignement téléphonique gratuit, le site [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr), des newsletters et lettres mensuelles
- décrypter et valoriser les expériences territoriales inspirantes
- accompagner sur le plan méthodologique les territoires pour l'élaboration de politiques territoriales sur le plan méthodologique.

#### ▪ *Différentes visions du développement économique*

Sylvain Baudet a présenté :

- l'approche macro-économique ou statistique : on parle d'évolution du produit intérieur brut, de valeur ajoutée locale, de taux de chômage, d'effectifs salariés, de bases fiscales liées aux entreprises, etc.
- l'approche sectorielle : on raisonne secteur par secteur, avec des politiques dites sectorielles et des outils spécifiques : chambres consulaires, aides à l'installation, formations, etc.
- la vision aménagiste : on considère que le développement dépend de déterminants extérieurs (les axes, les infrastructures) et des moyens mis à disposition des entreprises.

Ces trois visions souvent associées dans les territoires permettent de comprendre les bases de la situation économique locale et d'intervenir sur des éléments fondamentaux.

- la vision des flux plus récente, qui a émergé en 2010 : on cherche alors à jouer sur les flux (capitaux, voyageurs, travailleurs/retraités/habitants, touristes, matières premières) pour capter et fabriquer davantage de richesse. Par exemple pour éviter la fuite commerciale, faire venir des habitants, garder des personnes âgées.

- la vision Développement local : on considère que tout ne dépend pas que des facteurs extérieurs (l'autoroute, le train, les décisions des grands aménageurs, des grands groupes, la conjoncture). Le



développement dépend aussi de facteurs humains et des initiatives que prennent les acteurs économiques et sociaux, les élus, pour dynamiser le territoire. Il s'agit alors de repérer, d'encourager, de valoriser les initiatives, d'animer, de se donner les moyens de favoriser l'émergence de projets de développement individuels et collectifs, d'accompagner les projets.

- la vision Économie circulaire : il s'agit alors de lancer une démarche de coopération, de sensibilisation, d'accompagnement de projets à l'échelle locale, pour favoriser un développement plus vertueux. Cela s'appuie sur l'écoconception, le recyclage, la réutilisation, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de fonctionnalité, le réemploi, la réparation.

#### ▪ **Comment contribuer au développement du territoire ?**

« Face à ces différentes grilles de lecture, Il ne s'agit pas d'opposer les différentes visions qui sont toutes intéressantes et qui ouvrent une palette de possibilités, d'actions, de stratégies pour le développement du territoire, a souligné Sylvain Baudet. Néanmoins, un constat : le développement économique des territoires tirés par les facteurs exogènes fonctionne moins bien que par le passé, du fait d'une croissance qui tourne à 1,5%, voire 1%, depuis les années 2000.

Dans ce contexte, le corolaire de tout cela est que les stratégies économiques fondées sur les politiques d'accueil et d'attractivité d'entreprises s'essoufflent ; le modèle de la zone d'activités, les approches programmatiques, urbanistiques, s'ils ne sont pas accompagnés, sont de moins en moins efficaces. Ils sont inopérants pour répondre aux enjeux associés aux grandes transitions. »

Tout cela pousse à mettre davantage l'accent sur le développement endogène, avec trois idées :

>valoriser les ressources spécifiques des territoires : tous les territoires recèlent de ressources à valoriser, matérielles et immatérielles, mais elles sont souvent des délaissés, des non-dits. Elles sont à rechercher dans les représentations collectives, sont révélées par la mobilisation de collectifs d'acteurs

>accompagner les dynamiques entrepreneuriales multi-acteurs et les coopérations locales dans le sens d'un mouvement entrepreneurial qui réinvente de nouvelles manières d'entreprendre.

Dans le cadre de ces entreprises de territoire, il y a des invariants :

- des réponses inédites à des problématiques locales d'intérêt collectif

- un modèle d'entrepreneuriat fondé sur la valorisation durable des ressources endogènes des territoires (ressources naturelles, immatérielles, paysage, etc.)

- la coopération territoriale et l'innovation sous toutes leurs formes comme moteurs de développement

- des formes de gouvernance démocratiques, multi-acteurs, et multi parties prenantes

- l'ancrage et le réinvestissement de la valeur dans l'économie locale.

« L'enjeu pour les collectivités est d'arriver à faciliter et accélérer la rencontre entre groupes d'acteurs qui devient un enjeu crucial, source d'essor des dynamiques entrepreneuriales sur le territoire. »

>jouer la carte des coopérations 'urbain-rural' : « on peut aussi penser le développement dans une logique de complémentarité ».

#### ▪ **Posture et rôle des collectivités**

Les changements doivent être multifformes :

- culturel : la collectivité n'est plus en surplomb, mais est un acteur au sein de l'écosystème local qui doit trouver sa place ;

- de posture : la collectivité doit passer de la posture de pourvoyeur de moyens à celle d'accompagnateur, de facilitateur, catalyseur des initiatives entrepreneuriales ;

- de pratique : moins d'instruction de dossiers et plus de terrain et de dialogue avec les acteurs économiques pour identifier les ressources, les valoriser.

#### ▪ **Accompagnement de Territoires Conseils – Banque des Territoires**

- Des journées d'échange et d'informations nationales ou régionales

- Des accompagnements de terrain pour sensibiliser les élus et/ou engager une démarche d'appui opérationnel

- Des webconférences, fiches expériences, publications, etc.

### **b) Favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) - Banque des territoires**

Sylvain Baudet a d'abord rappelé que « suivant la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le PAT s'appuie sur un diagnostic partagé, c'est-à-dire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementaux du territoire. Élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, le PAT vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. »

Le PAT revêt donc une dimension :

- économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

- environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisant les modes de production agro-écologique (dont le bio), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

« Construire un PAT, c'est effectuer un travail de diagnostic pour analyser et identifier la production du territoire, des flux physiques (consommations des foyers, hors foyers, sources de perte et gaspillage), des mesures d'amélioration. »

#### ▪ **Les leviers d'actions pour les collectivités**

> Adapter la politique foncière au projet agricole : anticiper pour maîtriser le foncier

> Equiper le territoire des outils de transformation adéquats

« L'ancrage de la valeur ajoutée sur le territoire passe alors par la création d'outils collectifs : partagés, ouverts, avec une gouvernance plurielle, l'appui de la collectivité, un effet de mutualisation (des coûts, des compétences, etc.) », a souligné Sylvain Baudet.

Dans ce cadre, les atouts pour les filières et le territoire sont multiples : gain de temps et logistique facilité, attractivité et plus-value sur le territoire, maîtrise de la qualité des produits transformés, meilleure valorisation de leurs productions et développement de circuits courts et de proximité, des produits pour approvisionner la restauration collective.

> Approvisionner la restauration collective

« C'est un levier fort pour relocaliser les systèmes alimentaires, sécuriser les débouchés pour l'agriculture locale, restaurer la qualité environnementale, se former au goût, à la qualité, à la santé ». Cela est conforté et encouragé par la loi EGALIM pour un accès à une alimentation saine, avec notamment 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité ou bénéficiant d'un écolabel (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Par ailleurs, en matière de commande publique, les collectivités peuvent agir sur le cahier des charges de l'appel d'offres, mentionner l'approche durable et définir certains critères qui favorisent la préférence locale (qui est interdite dans les marchés publics) : exclure les produits transportés par avion, imposer des conditionnements moins polluants, des produits frais et des produits biologiques.

#### ▪ **Conclusion**

Sylvain Baudet a expliqué qu'« il y a de nombreux leviers (foncier, installation, outils de transformation, commande publique, etc.). Les freins sont d'abord culturels et organisationnels. Il faut une capacité à créer localement de la confiance entre les acteurs publics et privés, à s'organiser, à partager des ambitions communes et porter des projets collectivement. Tout ceci repositionne les collectivités dans un rôle d'accompagnement, comme catalyseurs d'initiatives entrepreneuriales ».

## **7. Efficacité et transition énergétiques - EDF/ADEME**

*Intervenants :*

- **Raphaël Cipolin**, délégué Territoire et innovation d'EDF Archipel Guadeloupe
- **Guillaume Crédoz**, chef du service Efficacité énergétique d'EDF Archipel Guadeloupe
- **Ludovic Osmar**, ingénieur Energie du service Energie de la Région Guadeloupe
- **Dorian Manson**, ingénieur énergie, bâtiment pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Guadeloupe
- **Joël Paul**, conseiller en Energie partagé au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe
- **Jorry Jersier**, conseiller Espace Info Energie au CAUE
- **Elisa Rhétière**, ingénieure urbanisme durable et climat de l'ADEME

*Modératrice :* **Christelle Claman**, animatrice de secteur planification et prospective du Pôle Territoires durables et accompagnement des politiques de l'ADEME

### **a) Première table ronde sur la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) : les solutions proposées par la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe et ADEME**

#### **▪ La Région Guadeloupe**

Ludovic Osmar : « Depuis plusieurs années, la Région Guadeloupe, l'ADEME et EDF ont une politique ambitieuse visant à inscrire durablement la Guadeloupe sur la voie de la transition énergétique. En tant que territoire insulaire, deux options s'offrent à nous : la maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables (Enr). En sa qualité de chef de file de la politique énergétique, la Région Guadeloupe a saisi cette problématique, développé une offre spécifique aux bâtiments en vue d'améliorer leur performance énergétique et une commission donnant la possibilité aux acteurs du territoire de donner leur avis sur les projets de développement Enr sur notre territoire. De manière plus générale, le PRERURE (ndlr : Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie) sorti en 2010, qui a été poursuivi en 2017 par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guadeloupe, fixe des objectifs ambitieux à la fois sur la MDE et le développement des Enr. »

Il a livré quelques tendances : « la plupart de nos actuelles consommations d'énergie finale sont liées au secteur du transport et à la production de l'électricité. En 2017, il y avait 20% d'Enr dans le mix énergétique guadeloupéen. Il reste des efforts à fournir pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en 2030 fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. »

Les objectifs de la version actualisée de la PPE qui devrait être validée d'ici fin 2019 sont :

- réduire de 16% les consommations d'énergie finale
- réduire de 32% les consommations d'énergie finale dans le secteur du transport
- 50% d'Enr dans les consommations d'énergie finale dès 2020 pour une installation de plus de 500 mégawatt en 2028
- atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030, en misant sur la diversification des sources d'Enr.

En matière de MDE, « l'accent sera porté sur les transports, avec une baisse escomptée de 1000 Gigawatt-heure sur les consommations liées aux transports routiers, mais aussi le développement du véhicule électrique. La PPE prévoit l'atteinte de 30% de véhicules électriques au niveau du parc automobile guadeloupéen, tout en s'assurant une stabilisation, voire une baisse, des consommations électriques, via diverses actions. Par ailleurs, « la Région Guadeloupe va bientôt lancer un schéma de déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire qui sera accompagné d'une étude d'impact socio-économique lié au développement de ce nouveau mode de mobilité », a précisé Ludovic Osmar.

#### **▪ EDF**

Selon Raphaël Cipolin, « il y a une consolidation des énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2018 et l'objectif est bien de 50% d'Enr dans les consommations d'énergie finale pour 2020 ». Pour l'autonomie énergétique en 2030, deux axes : augmenter la part des Enr et consommer moins et mieux.

« La demande de l'énergie est en baisse, ce qui est de bon augure. Cette décroissance s'explique par l'ensemble des programmes et actions de MDE mis en place depuis 2015. »

▪ **ADEME**

Dorian Manson : « En tant qu'opérateur de l'Etat, nous accompagnons la Guadeloupe en terme de transition énergétique ». « Concernant la MDE, nous pouvons apporter une aide technique et financière, notamment pour la réalisation d'audits énergétiques non réglementaires dans les collectivités. Nous leur permettons d'aller au-delà de la réglementation pour la réalisation de projets exemplaires qui donnent une bonne image et contribuent à faire des économies d'énergie et donc financières plus importantes. » Cet accompagnement concerne les audits, « de manière à mieux prévoir les investissements, afin qu'ils soient plus intelligents », et les chantiers d'investissements en terme de MDE pour les bâtiments. Les dernières actions éligibles portent sur l'animation, la communication, la sensibilisation, la formation à l'efficacité énergétique pour le grand public et le personnel des collectivités.

▪ **L'efficacité énergétique**

Guillaume Crédoz a commencé son intervention par une question : « combien coûte un kilowatt-heure que vous n'avez pas consommé ? Il est gratuit ! Ma mission consiste à vous faire des économies en ne consommant pas d'électricité ». Et de poursuivre : « la non-consommation est l'art d'utiliser un service (éclairage, froid, eau chaude...) avec le minimum d'énergie. Par exemple, l'efficacité énergétique consiste à remplacer un chauffe-eau électrique par un solaire. (...) L'idée est de proposer des produits en ce sens, qui sont un peu plus chers que les matériels classiques, mais **EDF et Ademe peuvent compenser en partie l'écart de prix. Nous avons prévu 90 millions d'euros, qui ne dépendent que de nous, avec un cadre 100% local** ».

Concrètement, deux chemins possibles pour les collectivités :

- l'offre Agir+ pour des petites quantités, en passant par des partenaires d'EDF qui font directement la réduction sur le devis concernant le matériel

- une autre offre pour des opérations plus complexes de remplacement de matériels dans tout un bâtiment ou dans le cadre de la construction d'une école par exemple, en passant par un chargé d'affaires d'EDF qui va étudier avec les collectivités les solutions techniques. Une compensation du surcoût du financement nécessaire est alors proposée, elle peut se monter jusqu'à 30% de l'investissement, remboursée après présentation de la facture.

Raphaël Cipolin a précisé qu'« il existe aussi un levier pour aller plus loin : la modernisation des réseaux électriques avec des investissements de 50 millions d'euros jusqu'à 2024 pour remplacer l'ensemble du parc des compteurs par des compteurs numériques. 40 000 compteurs ont déjà été posés. L'intérêt est que chaque client va pouvoir avoir accès à sa propre consommation, adopter des écogestes, fixer lui-même le budget d'électricité qu'il souhaite dépenser mensuellement, recevoir des alertes. De plus, les pouvoirs publics ont décidé en 2017 de créer un tarif transition énergétique qui est en cours de déploiement. Celui-ci vise à inciter les consommateurs à moins consommer d'électricité et pendant la période où la production d'Enr est faible ».

▪ **Echanges avec le public**

> *Question d'Hélène Polifonte, maire de la ville de Baie-Mahault* : « Nous sommes entrés dans une dynamique de transition énergétique. Nous avons eu l'occasion d'être accompagnés pour un certain nombre de projets : éclairage public, construction d'une école HQE... Cependant, j'aimerais vous entendre sur l'existant, car j'ai de nombreux anciens bâtiments dans ma ville (mairie, services techniques, équipements sportifs, etc.). Est-ce que vous accompagnez sur l'existant et à hauteur de combien ? »

*Réponse de Guillaume Crédoz* : « la réponse est oui, aussi bien pour l'éclairage que pour la réhabilitation des bâtiments. Nous serons là pour vous conseiller techniquement et vous accompagner financièrement ».

*Réponse de Ludovic Osmar* : « Le potentiel le plus important en terme de MDE sur le territoire concerne la rénovation et la réhabilitation thermiques. Vous pouvez prétendre à un financement allant jusqu'à 80% maximum des investissements éligibles pour les travaux liés à la performance énergétique que vous allez

conduire. La décision se fait au cas par cas en fonction des consommations budgétaires et des enveloppes restantes ».

## **b) Seconde table ronde sur la mobilité et les relais territoriaux**

### **▪ Espace Info Energie : une approche personnalisée pour le particulier**

Jorry Jersier a expliqué qu'il anime depuis six ans, au sein du CAUE, un Espace Info Energie qui est « un lieu de rencontre, de conseil et de sensibilisation pour la population ». A noter qu'il existe quatre espaces Info Energie en Guadeloupe, chacun se chargeant d'une zone. Jorry Jersier intervient sur celle du sud Basse-Terre : « de Bouillante à Capesterre, je me rends chez les particuliers, à leur demande, afin de déterminer quels appareils jouent sur leurs factures d'électricité. Dans ce cadre, je travaille en étroite collaboration avec les conseillers clientèle d'EDF. J'anime aussi mon territoire avec des matinées de l'énergie. Ce sont des actions de terrain qui ont pour but d'apporter le maximum de solutions aux particuliers » afin qu'ils puissent réduire le montant de leurs factures.

### **▪ Le Conseil en Energie Partagé (CEP) : un service sur mesure d'accompagnement**

Joël Paul a expliqué qu'en tant que conseiller en énergie partagé pour les collectivités, il remplit une mission d'accompagnement technique des projets de ces dernières : « Il s'agit de connaître leur patrimoine bâti, celui de leurs véhicules, et déterminer la manière d'améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine ». Il a souligné que « l'accompagnement est tout au long de la démarche, dans toutes les phases du projet. »

### **▪ La mobilité électrique**

Raphaël Cipolin a assuré que l'utilisation des véhicules électriques en Guadeloupe est « une tendance de fond qui va se développer de plus en plus. Est-ce que ce sera 30% de véhicules électriques en Guadeloupe en 2030 ? C'est très ambitieux, parce que pour cela, les concessionnaires devraient dès 2020 vendre un véhicule électrique sur trois. Deux questions : est-ce que le réseau électrique pourra supporter ces nouveaux véhicules et comment cela va passer en terme de production ? Avec 30% de véhicules électriques dans le parc, la consommation augmentera de 10% et nous serons complètement en sécurité du point de vue des moyens de production pour couvrir cette hausse ».

« L'essentiel est de recharger les véhicules sur le réseau au bon moment » afin d'avoir l'effet vertueux recherché, selon Raphaël Cipolin. « Tout l'enjeu pour un territoire comme le nôtre va être d'accompagner les collectivités pour qu'elles fassent cela de manière pertinente. » Dans ce cadre, un label appelé Advenir a été créé afin de compenser les coûts engendrés par les investissements nécessaires pour les bornes permettant une recharge pertinente des véhicules électriques.

## **c) Conférence : Cit'ergie & Adaptation au Changement Climatique (ACC)**

### **▪ Cit'ergie**

Elisa Rhétière a présenté Cit'ergie, « un label d'excellence qui valorise les politiques ambitieuses en matière de transition énergétique » qui s'adresse aux villes et aux intercommunalités. « C'est un outil de management qui facilite le suivi, en donnant un fil rouge à suivre pour les actions sur l'année et les quatre prochaines années. Les mots-clés sont la maîtrise et l'efficacité énergétiques. Le label constitue ainsi un dispositif concret, une feuille de route opérationnelle co-construite avec chaque direction, d'où une démarche fédératrice transversale. » Cit'ergie est à la fois une façon de communiquer auprès des habitants pour mettre en valeur les efforts faits en matière de transition énergétique et un dispositif qui va permettre de s'organiser au sein de la collectivité et de faire des économies d'énergie et donc financières. A noter que 167 collectivités françaises sont labellisées Cit'ergie. En Guadeloupe, deux : Cap Excellence et Baie-Mahault.

### **▪ Le projet Interreg CLARAC**

En second lieu, Elisa Rhétière a présenté le projet Caribbean Local Authorities Resilience and Adaptation to Climate change, c'est-à-dire Résilience et adaptation des collectivités locales au changement climatique. « L'Ademe s'est lancée dans ce projet parce qu'au niveau caribéen, nous avons les mêmes problématiques

(montée des eaux, recul des traits de côte, sargasses, brumes des sables, etc.) et il est donc apparu intéressant de travailler avec nos voisins pour partager nos découvertes et initiatives. L'enjeu est d'anticiper l'adaptation au changement climatique afin d'éviter les crises. Il s'agit de travailler en amont de la crise et non pas en réponse. L'objectif est de mutualiser les enseignements et les techniques d'adaptation de chacun de nos territoires ; les territoires concernés sont la Guadeloupe, la Martinique et la Dominique (villes, EPCI, des associations). D'un budget de 3,2 millions d'euros, ce projet comprendra quatre parties :

- améliorer la gouvernance institutionnelle
- augmenter la capacité des territoires à mobiliser des ressources financières et humaines
- rehausser le niveau de connaissance et de compétences des collectivités locales : formation et communication
- améliorer l'état des écosystèmes stratégiques.

## **8. Remise des prix de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) - Région Guadeloupe**

*Intervenants :*

- **Sylvie Gustave Dit Duflo**, Vice-Présidente du Conseil régional et Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB)

- **Docteur Henry Joseph**, pharmacien et pharmacographe

*Modératrice :* **Chantal Nanhou**, chef de projets biodiversité à la Région Guadeloupe, coordinatrice de TEN

### **a) Allocution d'ouverture par Sylvie Gustave Dit Duflo**

« La biodiversité est un enjeu de premier ordre pour notre territoire. Ses ressources, dont nous sommes si fières, sont limitées. Le rapport de l'IPBS (ndlr : Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale) est formel. Sur les huit millions d'espèces animales et végétales sur terre, donc 5,5 millions d'espèces d'insectes, un million est aujourd'hui menacé d'extinction au cours des prochaines décennies, chose qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. Il s'agit de cette fameuse sixième extinction de masse des espèces et, au regard de ce constat, nous n'allons pas baisser les bras. **La Région souhaite aujourd'hui faire de la biodiversité une priorité de sa politique et prendre toute sa part dans la préservation de la biodiversité.** Nous souhaitons que chaque commune, chaque entreprise, chaque citoyen puisse agir en faveur d'une biodiversité particulièrement menacée ; en résumé, que la biodiversité devienne un objectif de citoyenneté.

Rappelons qu'environ 16% du territoire guadeloupéen sont protégés de diverses manières. Ce n'est pas suffisant. En effet, si l'on souhaite préserver le vivant, la protection réglementée des milieux naturels est certes une priorité absolue, mais ne doit plus être la seule modalité d'action pour préserver la biodiversité. C'est pourquoi il nous semble important de mettre en place de nouveaux dispositifs visant à étendre la valorisation et la protection de notre biodiversité, mais aussi d'en faire un levier pour notre développement économique. Le déploiement du dispositif TEN fait partie des outils visant à atteindre cet objectif. Ce dispositif porté par Régions de France et le ministère de la Transition écologique et solidaire a été officiellement lancé le 19 mars 2019. »

« L'objectif de ce dispositif est de mobiliser les collectivités pour qu'elles intègrent les enjeux de biodiversité dans leurs politiques publiques. Aujourd'hui, je suis heureuse que pas moins de huit collectivités aient candidaté en 2019 pour devenir TEN. Malheureusement, elles n'ont pas pu toutes obtenir cette reconnaissance. Les collectivités qui ne l'ont pas obtenue sont considérées comme étant en démarche et bénéficieront d'un accompagnement par un bureau d'études afin de consolider leur dossier pour l'année prochaine. Il n'y a pas de perdant, il n'y a que des gagnants. La Région accompagnera toutes les collectivités : celles qui ont obtenu et celles qui sont en démarche pour l'obtenir. En outre, à l'échelon national, aucune enveloppe n'était prévue pour ce dispositif. En Guadeloupe, la Région a inscrit au contrat de convergence,

pour les six prochaines années, une enveloppe de 672 000 euros alimentée par la Région, l'AFB et la DEAL sur la territorialisation de cette biodiversité.

La Région est résolument engagée en faveur de cette biodiversité. La politique régionale ne se limite pas à ce dispositif. De manière concomitante, la Région et ses partenaires préfigurent une agence régionale de la biodiversité et nous aurons bouclé notre schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité dès le début de l'année 2020, alors que nous avons plus de 10 ans de retard pour définir ces fameux corridors écologiques, les trames bleues et vertes. »

### **b) Présentation du dispositif TEN**

Chantal Nanhou a rappelé que TEN est « un dispositif d'ingénierie territoriale visant à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui intègrent la biodiversité dans leurs politiques publiques. Il s'agit d'encourager la présentation de projets de territoire en faveur de la biodiversité. Il constitue le dispositif d'engagement des collectivités, la clef opérationnelle, au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) ».

Les objectifs sont :

- stratégiques : démultiplier massivement l'action de tous en faveur de la biodiversité pour agir à la hauteur des risques de dégradation
- opérationnels : faire émerger et reconnaître des projets de territoire en faveur de la biodiversité, leur donner une visibilité plus grande et une reconnaissance nationale et régionale, soutenir et amplifier les dynamiques à l'œuvre (démarche de progrès et essaimage) et conforter l'action dans la durée, favoriser la mise en cohérence des différentes politiques et outils (dont les financements) liés à la préservation, à la gestion et au suivi de la biodiversité et de l'eau, faciliter l'articulation entre les échelles nationales, régionales et locales. Le dispositif est mis en œuvre sur la base d'orientations nationales partagées par un collectif régional actif grâce à une forte mobilisation de partenaires. Il a pour missions : l'adaptation du dispositif au regard des enjeux régionaux, l'appui à l'émergence de projets, l'analyse des projets de territoires et la reconnaissance de l'engagement des collectivités locales en faveur de la biodiversité et l'appui à la recherche des financements pour les actions retenues.

« TEN est une reconnaissance que les collectivités ont pour trois ans. C'est sur le principe du volontariat. » Pour l'obtenir, les candidats devaient présenter un projet répondant à quatre critères définis avec l'ensemble des partenaires et correspondant aux besoins du territoire :

- impliquant, cohérent et proportionné par rapport aux compétences des collectivités
- impactant et additionnel par rapport à la réglementation et aux actions passées
- mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue
- en lien avec la SNP, la SRB, les SDAGE et les autres cadres de l'action publique en région. »

### **c) « Comment allier développement territorial et préservation de notre biodiversité » par le Docteur Henry Joseph**

« Enfin, on prend en compte la biodiversité pour vivre ! Aucun être vivant sur la terre n'est inutile. La vie, c'est 3,5 milliards d'années. L'espérance de vie d'un homme est 80 ans. Chacun a un rôle, tout le monde est utile et interdépendant. Par notre insouciance, en l'espace de seulement 20 ans (1976-1993), nous venons de condamner 23 générations futures pour 574 ans. C'est le temps qu'il faudra pour lessiver le chlordécone de nos sols. On ne peut pas boire son eau sans traitement au charbon actif. On ne peut pas manger ses légumes racines de goyave à Vieux-Habitants. On ne peut pas pêcher son poisson en toute liberté. Maintenant je dis STOP, ça suffit. Pendant que vous êtes en train de vous préoccuper du chlordécone avec des réunions à Paris, on est en train de saupoudrer toute la Grande-Terre et même la Basse-Terre de glyphosate. Notre maison brûle, pensons à nos enfants !

Je demande solennellement à l'ensemble des maires d'arrêter de tuer dans ce petit pays : insecticides : tuer l'insecte : chlordécone ; herbicides : tuer l'herbe : le Glyphosate ; fongicides : tuer les champignons : le Banol ; bactéricides : tuer les bactéries ; formicides : tuer les fourmis, etc. C'est pour cela que je suis devenu un décideur. Je vous demande d'être comme moi. A tous ceux qui pour faire du fric vous diront qu'il n'y a

pas d'alternatives à leurs 'cides', vous leur répondrez que la seule alternative à la mort c'est la vie. Alors, dès demain engageons-nous pour la vie en étant tous de TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

Pour réussir, misons sur nos atouts. Le premier est que la Guadeloupe est la seule zone de réserve de biosphère mondiale pour les petites Antilles. Ensuite, l'UICN vient de classer la forêt de la Guadeloupe dans le top 10 des forêts les mieux gérées de la planète. Pour réussir, je propose de changer de paradigme : arrêtons l'économie extractive, de suivre les fossoyeurs de la planète pour nous enrichir. Faisons des petits trous et glissons des semences pour nous développer. Des petits trous avec des graines permettent d'avoir des arbres de 10 mètres de haut !

**Faisons de notre archipel Guadeloupe un oasis planétaire et exemplaire en optant pour l'économie symbiotique.** Pour rappel, économie veut dire gérer la maison. Or, nous la gérons avec la mort. Je vous propose de la gérer avec la vie, en entrant dans une nouvelle ère, celle de l'économie régénératrice et collaboratrice. **L'économie symbiotique suit les grands principes du vivant : épurer, régénérer, fertiliser et produire.** Sur ces grands principes, nous allons pouvoir valoriser notre biodiversité. Ceci est possible parce que la Guadeloupe compte 3800 espèces de plantes, c'est-à-dire 3800 usines naturelles aujourd'hui fermées. Nous devrions ouvrir ses usines de vie pour créer des métiers et emplois d'avenir et durables.

Notre maison Guadeloupe abrite un écosystème extrêmement fragile et des vies exceptionnelles qu'il convient de préserver et avec lesquelles nous devons collaborer au lieu de les affronter avec des 'cides'. »

Pour ce faire, le Dr Henry Joseph a défini quatre étapes :

- la première étape est se nourrir : le monde végétal doit se nourrir, « puis la plante nous nous nourrira parce que la quasi-totalité de ce qu'on mange est d'origine végétale.

- la deuxième est se reproduire pour se régénérer : observer et comprendre l'efficacité de la pollinisation des fleurs par la diversité des pollinisateurs.

- la troisième étape est réguler par réseau trophique (biocontrôle) : « la nature n'a pas besoin des hommes pour se réguler, laissez-la faire ! »

- la quatrième étape : avec le respect de la nourriture, de la reproduction et de la régulation, on peut parler de développement durable et de préservation de la biodiversité. C'est à ce stade uniquement qu'on peut parler de TEN et de développement économique et de filières des oléagineux, de l'artisanat, des plantes tinctoriales. Beaucoup de filières existent en Guadeloupe mais doivent s'inventer.

Un pays où ses jeunes ne travaillent pas et partent est un pays qui se meurt. Soyons attractifs pour nos jeunes. Nous ne devons plus importer des modèles qui nous appauvrissent. Nous devrions produire nos propres idées et suivre notre propre voie. Maintenant il faut inventer des modèles qui nous enrichissent. Nous devrions plus que jamais mettre en avant la créativité inventive et productive autour d'une nouvelle économie : l'économie symbiotique. L'enjeu est d'aller chercher au plus profond de nous-mêmes ce que nous avons d'original et de spécifique dans notre environnement et de valoriser ce potentiel et d'être un territoire attractif. Cela passera forcément par une seule voie : la biodiversité, la tradition et l'innovation. »

*>Remarque d'Ary Chalus, président de la Région Guadeloupe, suite à cette conférence :*

« Je voulais juste adresser mes félicitations au Docteur Henry Joseph. Je voudrais rappeler qu'en 2002, en tant que maire, 'Innover pour durer' était mon slogan. En 2015, j'ai parlé du nouveau modèle économique. Ce qui vient d'être présenté est le nouveau modèle économique. Si beaucoup de jeunes se mettent à cela, nous pourrions créer beaucoup d'emplois en Guadeloupe. Certains jeunes ont commencé. Il faut continuer à inciter la jeunesse à aller vers l'environnement, la biodiversité. »

#### **e) Cérémonie de remise de prix de la reconnaissance TEN**

Les reconnaissances ont été attribuées à :

> la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, représentée par Pierre Porlon, 5<sup>e</sup> vice-président de la CANGT, en charge de l'environnement, l'énergie et le développement durable

> la commune du Gosier, représentée par José Sévérien, 1<sup>er</sup> adjoint au maire et représentant du maire Jean-Pierre Dupont

> la commune de Gourbeyre, représentée par Luc Ademar, maire de Gourbeyre



>la commune de Morne-à-l'Eau, représentée par Marie Nita Foucan, 4<sup>e</sup> adjointe au maire, déléguée au développement durable, cadre de vie-résilience

>la commune de Saint-Claude, représentée par Lucie Weck Mirre, maire adjointe de Saint-Claude.

## **VI. Mot de conclusion**

**Jean-Claude Pioche, président de l'Association des maires et maire de la Désirade :**

« J'espère que ce Salon va durer dans le temps et que nous pourrons nous rassembler au moins une fois par année de façon à échanger. Je remercie tous ceux qui ont participé, tous les partenaires. Cette idée qu'a eue le conseil d'administration de notre association est réalisée et pour cela, je vous remercie tous. »